VOL. IV. Sherbrooke, P. Q., Vendredi, 5 Octobre, 1877. No. 159.

LE PROGRÈS.

AGRICOLE, INDUSTRIEL, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

BELANGER, FRERES, Editeurs-Propriétaires. L. C. BELANGER, Rédacteur-en-chef.

ABONNEMENT.

(STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.)

Un an, cinquante-deux numéros,.....$1.50
Six mois, vingt-six numéros,..... 0.75

ETATS-UNIS.

Un an,.....$2.00
Six mois,..... 1.00

☞Les frais de poste sont à la charge des éditeurs

☞Les lettres et envois doivent être adressés franco-de-port.

ANNONCES.

JOUR DE PUBLICATION: LE VENDREDI.

Première insertion, par ligne,.....8 centins
Insertions subséquentes, do .....2 do

Cartes d'affaires, par année, $4.00.

Annonces commerciales, et autres, traitées de gré à gré.

BUREAUX ET ATELIERS:

Maison-Twose, audessus du Magasin de MM Dupuy & Dupuy, rue Wellington.

Cartes d'Affaires.

LOUIS BRUNELLE, Cordonnier, en face du Marché, rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

H. GUIMONT, Encanteur licencié pour la Province de Québec. Parle anglais et français. Conditions libérales. Résidence Wolfestown. Que.

M. McKECHNIE, rue Wellington, Sherbrooke, P.Q., arrive d'Angleterre avec l'assortiment le plus complet et le mieux choisi des Cantons de l'Est.

ST. LAURENT & BERUBE, Ferblantiers et Ouvriers en cuivre Plombiers et Poseurs d'appareils à gaz. Dalles en fer galvanisé et en fer blanc. Marchands de pompes, tuyaux conducteurs, fourneaux, grils, ainsi appareils de chauffage brevetés récemment. Articles de ferblanterie en tous genres; marchandises de première classe. Toute commande exécutée sans délai, à des prix modérés, Rue Wellington, Sherbrooke.

MEDECIN.

THOMAS LaRUE, Médecin et Chirurgien, Compton-Centre, P.Q. 6

AVOCAT.

L. C. BÉLANGER, Avocat, Sherbrooke. Bureau: Maison Twose, porte voisine du magasin de MM. Dupuy & Dupuy, Rue Wellington.
☞Attention particulière aux divers Circuits du District de St. François.

L. C. BÉLANGER, avocat, Richmond, P. Q. Bureau: dans la maison de M. Jos Ledoux, N. A. Main Street.
☞M. Bélanger sera présent au Bureau le vendredi de chaque semaine, et aussi pendant les sessions des Cours de Circuit et du Magistrat de District.

FELTON & CALDER, Avocats, Sherbrooke.
W. L. FELTON, Q.C J. CALDER, B.C.L

BROOKS CAMIRAND & HURD, Avocats, Sherbrooke, P. Q.
E. T. BROOKS. J. A. CAMIRAND.
A. S. HURD.

NOTAIRE.

ARCHAMBAULT & ARCHAMBAULT, Notaires Publics; agents d'assurances, &c. Bureaux, Hôtel-de-ville, Sherbrooke.

F. X. DESROSIERS, Notaire Public, Coaticook, P. Q. Etude: au Bureau d'Enregistrement.
☞M. Desrosiers est Agent du "Crédit Foncier du Bas-Canada" et aussi de l'Assurance "Royale Canadienne," de Montréal. 15-12m

H. C. H. CHAGNON, Notaire Public—Syndic Officiel—Commissaire de la Cour Supérieure—Agent d'Assurance sur la vie et contre le feu—Agent de Terres—Agent pour la *Trust & Loan Company*—Agent pour le Crédit Foncier B. C.—Coaticooke.
☞Terres à vendre dans Stanstead, Barnston, Barford, Hereford et Compton—$100,000 à prêter à 6½ ℘ cent pour 2 ans à 20 ans. 25

HUISSIERS.

J. P. ROYER, Huissier de la Cour Supérieure pour le district de St. François, Sherbrooke, Qué. M. Royer pratique dans les deux langues, et se chargera de la rentrée de fonds qu'on voudra bien lui confier.
Bureau Maison Campbell, Rue Wellington, Sherbrooke.

BENJAMIN LACHANCE, Huissier de la Cour Supérieure, Ham-Sud. 2

DAMASE BENOIT, Huissier de la Cour Supérieure pour le district de St. François, Weedon, P.Q.

U. BONNEVILLE, Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Saint-François, Danville, Qué. Rentrées de fonds faites sous le plus court délai.

HOTELS.

CAFE FRANÇAIS, 24, rue du Palais, Haute-Ville, en face l'Hôtel Albion, Québec. Par A. Maugard. Maison de pension. Cuisine Française, Chambres Meublées. Salons privés pour repas de commande. 6

HOTEL DU CHEMIN DE FER, A. Noël, Sherbrooke, Qué, en face de la Gare du Grand Tronc, du Passumpsic et du chemin de Weedon, on Québec Central. Passagers réveillés pour tous les convois. Prix modérés.—Billets à vendre. 1a31

HOTEL DU CANADA, tenu par Paul Bacon, successeur de Frs. Tremblay.
Prix modérés. Coaticooke P. Q. 109.

THE ALBION HOTEL, rue du Palais, Québec. Le soussigné ayant acheté cet ancien Hôtel bien connu, l'a entièrement réparé et meublé à neuf. Remerciant le public voyageur du patronage qu'il en a reçu par le passé, il espère par son attention toute spéciale aux besoins de ses hôtes de mériter la continuation à l'avenir. W. KIRWIN, propriétaire. 1an-149.

G. V. PROVOST,

Medecin Veterinaire,

Ayant fait un cours de trois années au collége vétérinaire de Montréal, et étant porteur d'un diplôme de cet établissement, se met à la disposition du public pour soigner les maladies des chevaux, bétail à cornes, chiens, etc.
Bureau et Infirmerie, rue Grove, près du Couvent, Sherbrooke.
A disposition à toute heure.

ATELIER DE

Teinturier & Degraisseur

Habillements, Châles, Manteaux, Rubans, Cravattes, Plumes, Rideaux en serge et en damas, Tapis de table, Pantalons, Gilets, Paletots, etc., nettoyés et teints à la couleur demandée et dans le meilleur goût.
DAVID BOYLE,
Rue Belvédère, Sherbrooke.
Seconde porte du magasin de M. J.C. St. Aubin. 1a65.

EAU ANTI-EPHELIQUE.

Pas de laide femme avec une peau nette et claire.

L'Eau Anti-Ephélique est sans contredit la seule préparation qui fasse disparaitre les taches, masques, rousseurs, boutons etc., etc., de la figure. Ce n'est qu'après de nombreux et fructueux essais que le propriétaire s'est décidé à la mettre à la disposition du public, plus particulièrement des Dames. Voir les certificats.
A vendre partout pour 50cts.
J. H. L. St. GERMAIN,
Médecin et Pharmacien,
Seul propriétaire.
N. B Toute bouteille ne portant pas un fac-simile de la signature du propriétaire, doit être regardée comme une contrefaçon, J. H. L. S. G. St. Hyacinthe. 7 mars 1877.

$54.30 PAR SEMAINE, A DOMICILE. Echantillons avec indicateur, franco, à tous. S'adresser à la Compagnie "NOVELTY DE MONTREAL." 236 rue St. James, Montréal.

Situation Demandée.

Une jeune fille de 16 ans, possédant un certificat de capacité pour enseigner dans une école pour la prochaine rentrée des classes. S'adresser au bureau de ce journal qui indiquera. 1b2.

FEUILLETON.

LE CHEVALIER DE MORNAC

CHRONIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE.

(1664)

PAR JOSEPH MARMETTE.

CHAPITRE VI.

SOUVENIRS DU PASSÉ.

(*Suite*)

Après un moment de silence, le Huron répondit :

—Le pauvre Sauvage n'a pas toute la science d'un homme blanc, et ses croyances, bien qu'il soit aussi chrétien, sont différentes des tiennes sur beaucoup de choses. Tu ne vois, sans doute, dans ces signes que des effets produits par une cause naturelle. Mais mes pères à moi m'ont appris, et je respecte à ce sujet leurs enseignements, que ces brillants esprits qui courent ainsi le soir, dans le territoire des nuages, sont les âmes de nos ancêtres qui s'agitent là-haut pour avertir leurs petits fils d'un danger prochain. Lorsque nous fûmes chassés par nos ennemis des bords du grand lac, où blanchissent maintenant les os desséchés de tous ceux qui nous furent chers, nos tribus en reçurent longtemps d'avance, l'avertissement par de pareils signes. Mais le Grand-Esprit avait frappé ses fils d'aveuglement. Comme des vieillards qui, sur le soir de la vie, ne peuvent plus distinguer la lumière du feu de leur cabane, nous étions frappés d'aveuglement. Bien loin d'être sur leurs gardes, mes frères, malgré mes conseils et ceux de quelques anciens, se laissèrent surprendre par l'ennemi et la grande nation huronne fut écrasée, le peu qui en restait arraché du pays aimé de ses pères et dispersé au loin comme les feuillages de la forêt sous le souffle puissant des vents de l'automne.

—J'ai entendu parler, en effet, des malheurs de votre race, dit Mornac qui ne raillait plus. Mais j'en aimerais bien entendre le récit de la bouche même de l'un des acteurs de cette tragédie. Cependant j'ai peur de réveiller vos douleurs en vous priant de me les raconter.

Le Huron réfléchit et dit :

—Le guerrier vaincu doit songer quelquefois à ses défaites pour en savoir éviter de nouvelles, et penser aux maux que lui ont fait ses ennemis pour ne pas oublier que la vengeance est douce au cœur de la victime tant qu'il lui reste encore un battement de vie. Mon fils est jeune et la parole d'un guerrier, qui pourrait être son père par l'âge et l'expérience, lui sera d'un enseignement utile en lui exposant la ruine d'une nation autrefois maîtresse de ces contrées.

Durant cet échange de paroles entre le Huron et Mornac, les dames étaient allées s'asseoir auprès du feu qui flamblait dans la cheminée, Jeanne à côté de Mme. Guillot. Toutes deux s'occupaient à des travaux d'aiguille, tandis que la femme de Joncas, après avoir tout rangé dans sa cuisine, s'asseyait auprès de son rouet à quelque distance de sa maîtresse et se mettait à filer.

Mornac, pour ne pas paraître poursuivre sa belle parente, s'adossa contre la fenâtre, à côté de Jolliet, et Vilarme auprès d'eux. Joncas, qui venait d'allumer sa pipe avec un des tisons de l'âtre, fumait en silence à côté de sa femme, un peu perdus tous les deux dans l'ombre. Quant au Renard-Noir, il alla s'appuyer contre l'un des pans de la cheminée. Là, debout, la figure à demi éclairée par les lueurs du foyer, regardant ses auditeurs en face, il commença d'une voix profonde et grave.

—La forêt avait reverdi seulement quatre fois au-dessus de ma jeune tête, lorsque le grand chef des blancs, qu'ils appelaient Champlain, vint établir, sur le cap de Stadaconna, la vaste bourgade que nous avons quittée au commencement du jour qui vient de s'éteindre. Depuis ce temps-là, l'hiver a soixante fois blanchi les branches des bois.

"Notre nation, celle des Ouendats que les blancs ont nommés Hurons, était la plus puissante de toutes les tribus qui couvraient les terres de chasse du Canada. Les armes et le nombre de ses guerriers la faisaient respecter au loin. La petite peuplade des Iroquois osait pourtant croiser ses tomahâks avec les nôtres et ne craignait même pas de nous attaquer. Ses guerriers étaient moins nombreux, mais plus unis, plus vigilants, plus rusés, plus cruels, que les nôtres, portés à préférer les expéditions de chasse aux courses continuelles dans les sentiers de guerre. Que mes frères blancs ne croient pas que nos guerriers, une fois au combat, fussent moins braves, moins forts, moins agiles que ceux des Cinq Cantons. Mes frères se trompe-raient. Mais ce qui finit par causer la perte de ma nation, c'est que le Grand-Esprit a toujours donné à ses enfants hurons des cœurs plus doux et des yeux moins épris de la vue du sang que ceux de nos ennemis. Tandis que les Iroquois ne craignaient point de venir se cacher aux environs de nos villages pour enlever quelque chevelures, nos guerriers, qui rêvaient de grandes chasses aux caribous, se laissaient quelquefois surprendre jusque dans leurs cabanes.

"Nous étions encore plus nombreux et les plus forts, lorsque dans l'été qui suivit l'arrivée du puissant chef blanc, mon père Darontal, qui était le grand capitaine de notre nation, pria le vôtre d'accompagner, avec quelques soldats blancs, nos hommes de guerre dans une expédition contre les Cinq Cantons iroquois. Vos armes merveilleuses et terribles, alors inconnues aux enfants de la forêt, devaient nous aider beaucoup en frappant nos ennemis d'épouvante. Ce qui arriva. Dès que les Iroquois eurent vu les éclairs, entendu le tonnerre sortir de vos armes et jeter la mort dans leurs rangs, ils se sauvèrent dans les bois où nos guerriers les poursuivirent bien loin. Je me souviens d'avoir entendu raconter cette victoire par mon père lorsque, à son retour, il suspendit au poteau du ouigouam, les scalps des ennemis qu'il avait tués."

Au souvenir des exploits de son père, la figure bronzée du Renard-Noir s'anima d'un noble orgueil. Ses yeux, où les lueurs du foyer venait se réfléchir, semblaient lancer des flammes. Après quelques instant de silence il reprit :

—"J'avais continué de croître et mes yeux avaient vu dix fois la neige fondre autour de nos cabanes, lorsque le grand chef blanc vint passer un hiver sous le ouigouam de mon père Darontal. (1) C'était à la suite d'une seconde expédition contre nos ennemis les Iroquois. Elle avait été moins heureuse que la première, et les nôtres avaient été obligés de s'en revenir au pays, après avoir tué pourtant beaucoup d'ennemis. La saison des neiges était proche et nos guerriers n'avaient pas voulu se hasarder à escorter votre capitaine jusqu'à Stadaconna. Ils l'avaient décidé à passer l'hiver dans une de leurs bourgades. Votre chef choisit celle de Carhagouba parce que mon père, qui était son ami, l'habitait. C'était le plus grand village des Attignaouantans.

"C'est alors que je le vis, cet illustre capitaine qui savait toutes les choses que le Grand-Esprit peut donner aux hommes de connaître. Depuis longtemps le bruit de son nom et de sa puissance avait frappé l'oreille des femmes, des enfants et des vieux de notre nation, qui ne l'avaient pas encore vu. Toutes les familles de la bourgade allèrent au-devant de lui. Des coureurs nous avaient annoncé d'avance sa prochaine arrivée. Quand il parut, nos yeux n'étaient pas assez grands pour le regarder et chacun admirait sa bonne mine, ses armes étranges et terribles et ses riches vêtements.

"Pendant l'hiver qu'il passa sous le ouigouam de mon père, il me prit en amitié, m'apprit à comprendre votre langue, et le soir, à la lueur du feu de la cabane, il commença à m'initier au secret de deviner dans vos livres les signes visibles de la pensée. En retour, je le suivais partout, je prenais soin de ses armes et l'accompagnais à la chasse où je lui étais utile en portant ses munitions et le gibier qu'il tuait.

"Je m'attachai tant à lui que je demandai à mon père d'accompagner le grand capitaine à Stadaconna quand le printemps fut revenu. Ce qui me fut permis lorsque le chef blanc eut dit à Darontal qu'il consentait à m'emmener et à me garder avec lui tout le temps que je voudrais.

"Quand la glace qui couvrait les grands lacs se fut en allée, je descendis la longue rivière avec l'escorte qui accompagnait les blancs.

"Durant bien des lunes je demeurai à Stadaconna auprès du savant capitaine. J'achevai d'apprendre à lire, et, instruit dans votre religion par les robes noires, j'eus la tête lavée par l'eau qui rend chrétien. J'assistai à l'agrandissement du village de Québec et pris part aux travaux que dirigeaient le grand maître qui portait bien son nom puisque celui ci veut dire *champ fertile*.

"J'avais vu l'été réchauffer vingt-quatre fois la terre, lorsque d'autres blancs, ennemis des vôtres, (1), s'en vinrent déclarer la guerre à nos amis qui, en plus petit nombre et affaiblis par la faim, se rendirent prisonniers aux Yangees (2) qui les emmenèrent tous sur leurs grands canots par delà le vaste lac salé.

"Privé de mon second père, le grand capitaine blanc, et plein de haine contre les étrangers nouveaux venus dont je ne comprenais pas le langage, je m'échappai sur un canot et m'en retournai au pays des Ouendats.

"Ce fut alors que la belle Fleur d'Etoile (3) se trouva sur le sentier de ma jeunesse. Nous chassions près des bords du lac Ouentaron (4), lorsque je la jeune fille m'apparut un soir sur le rivage. Elle venait de se baigner et l'eau ruisselait sur son beau corps, que rougissaient les rayons du soleil couchant. J'avais déjà remarqué Fleur-d'Etoile entre toutes les vierges du village de Teanaustayé, et chaque fois que le l'avais rencontrée mon cœur avait battu plus vite. Je m'approchai d'elle et lui dis : "Fleur-d'Etoile veut-elle être la femme du Renard-Noir ?"

Elle sourit et me répondit : "Fleur-d'Etoile sera bien heureuse d'habiter le même ouigouam que le Renard-Noir, si le jeune guerrier peut se rendre à la nage jusqu'à l'autre côté du lac et revenir de même sans s'arrêter. Fleur-d'Etoile aime les hommes braves et forts."

"Je regardai la distance à parcourir. Elle était longue ; mais Fleur-d'Etoile était si belle ! Je me jetai dans le lac en nageant vers la rive opposée de l'anse où nous étions. La jeune fille battit des mains. Mes forces s'en accrurent.

"Le soleil venait de tomber derrière les grands arbres, et la nuit s'élevait de la terre vers les cieux encore éclairés. Je nageai longtemps et quand j'atteignis l'autre rive, les ailes du soir planaient au-dessus du lac. Je n'entrevoyais plus Fleur-d'Etoile à l'endroit où je l'avais laissée, mais je me guidai sur sa voix pour revenir. Dès qu'elle avait cessé de me voir, elle avait commencé un chant vif et sonore dont les notes légères, traversant l'espace, venaient frapper joyeusement mon oreille et augmenter ma vigueur.

"Je nageais depuis longtemps. Mes forces commençaient à faiblir, et j'étais encore à quelque distance du rivage et de Fleur-d'Etoile que je commençais d'entrevoir, lorsque son chant cessa tout à coup ; et le bruit d'un corps tombant dans l'eau parvint jusqu'à moi. Inquiet, je me hâtais et fendais l'eau de toutes les forces qui me restaient, lorsque je sentis un corps souple et frais se glisser près du mien. Une main légère s'appuya sur mon épaule, et Fleur-d'Etoile me dit doucement : "Je serai ta femme." Nous gagnâmes ainsi la rive.

"Un même ouigouam abritait le lendemain le Renard-Noir et Fleur-d'Etoile, et comme la mort de mon père, Darontal, ne me retenait plus au village de Carhagouba, je me fis adopter par mes frères de Teanaustayé, bourgade que ma femme, Fleur-d'Etoile, habitait.

"Quatre années plus tard, j'appris que le grand chef blanc, l'ami de notre nation était revenu avec les Français et que les Yangees avaient quitté le pays. Mon désir était de revoir le fameux capitaine : mais je ne pus descendre le fleuve cet été-là. On disait que les Iroquois nous guettaient au passage. Il fallut attendre la prochaine saison. Hélas ! quand je parvins à Québec le grand chef se mourait. Il apprit que son fils, le Renard-Noir demandait à le voir et me fit venir auprès de lui. Il me parla longtemps—"Ecoute-moi bien, mon fils, me dit-il. Je t'ai instruit dans la religion chrétienne et t'ai appris bien des choses que tes frères ignorent. C'est à toi de continuer mon œuvre auprès d'eux. Pour tirer les tiens de l'ignorance où ils croupissent, des missionnaires iront s'établir dans vos bourgades et enseigneront aux Hurons la religion et les coutumes des blancs. Toi, tu en connais tous les avantages et tu devras aider les robes noires dans leurs efforts et faire accepter leur présence au milieu de vos guerriers.

"Il me parla plusieurs fois ainsi et me fit jurer de lui obéir. Après quoi, le grand capitaine parut plus content et son âme partit paisible pour le pays des ombres. (1)

"Je lui tins parole. Les robes noires vinrent demander l'hospitalité à mes frères auxquels je persuadai de laisser s'établir les missionnaires au milieu de nous. Ce ne fut pas sans peine. Les sorciers de la nation qui prévoyaient la perte de leur autorité, emploèrent tous les moyens possibles pour chasser les robes noires. Mais les efforts de quelques chrétiens qu'il y avait déjà parmi nous et le courage des missionnaires finirent par faire dominer la religion chrétienne dans nos bourgades.

"Beaucoup de lunes et d'années s'écoulèrent et l'aîné de mes onze fils avait vu dix-huit printemps, lorsque mes guerriers me proposèrent de descendre aux Trois-Rivières pour y faire la traite des pelleteries. Il y avait longtemps que nous n'y étions descendus, car depuis la mort de mon second père Champlain, les Iroquois étaient devenus, par leurs fréquentes victoires, la terreur des nôtres.

"Nous partîmes deux cent cinquante guerriers dont j'étais le premier capitaine. Nous descendîmes la rivière sans rencontrer un seul ennemi. Comme nous approchions du fort des Trois-Rivières, nous poussâmes nos canots au milieu des joncs du rivage pour faire notre toilette de fête et rafraîchir nos tatouages avant de paraître devant les Français. Tandis que nous étions occupés ainsi, nos sentinelles jetèrent le cri de guerre. Un grand parti d'Iroquois venait nous attaquer. Nous saisîmes nos armes, et après un engagement rapide, les Iroquois prirent la fuite. Nous les poursuivîmes et en fîmes de beaucoup prisonniers. Un grand nombre avait été tué. (2)

"Nous échangeâmes nos pelleteries aux Trois-Rivières et repartîmes pour notre pays, triomphants et joyeux, et nos ceintures chargées des scalps de la victoire. Hélas ! nous devions bientôt apprendre que nous aurions mieux fait de rester dans notre bourgade pour défendre nos familles."

Ici le Renard-Noir s'arrêta quelques instants. On eut dit qu'il voulait rassembler ses forces pour raconter les choses pénibles qu'il lui restait à dire.

(*A Continuer.*)

(1) Kirtk et les troupes anglaises.

(2) Le mot Anglais était trop dur à prononcer pour une bouche sauvage. Aussi les Iroquois et les Hurons disaient-il "Yangees;" d'où le mot "Yankees."

(3) Ce nom que le Renard-Noir donne à la jeune fille est dérivé de celui d'une plante indigène, l'étoile jaune allée (aster). "La tige de cette plante a environ deux coudées de haut, elle est ronde et fort chargée de feuilles d'un vert obscur. Ses fleurs jaunes sont en étoiles rondes et naissent à l'extrémité de la tige sur des pédicules assez longs." Charlevoix, tome II.

(4) C'était le nom sauvage du lac aujourd'hui appelé Simcoe.

(1) On sait que Champlain fut obligé d'retourner, en 1616, au pays des Hurons et qu'il y fut l'hôte de l'un des principaux chefs nommé Darontal.

(1) Chacun sait que Champlain mourut en 1635, précisément cent ans après la découverte du Canada par Cartier.

(2) Historique.

A propos de Chic.

Cookshire, 25 sept. 1877.

A Monsieur le Rédacteur du journal *Le Progrès*, à Sherbrooke,

Monsieur,

Je lisais dernièrement quelques anecdotes sur les hommes qui ont laissé un nom dans la postérité, soit par leurs talents, soit par leurs vertus, soit par leur excentricité, soit même par le dérèglement de leurs mœurs, car, malheureusement, c'est là aussi un moyen de remplir le monde du bruit de son existence ; cette lecture me remit en mémoire une autre anecdote qui me frappa agréablement il y a environ deux ans. Je dis agréablement, parce qu'en m'amusant, elle me procura une nouvelle connaissance ; elle m'apprit l'origine du mot chic, si souvent employé en français. Bien des personnes disent : *Il y a du chic là dedans—Cet artiste a du chic—Cet instituteur, cette institutrice a le chic pour avoir des élèves—Cet ouvrier n'a pas le chic—Quel chic !...etc;* ces personnes savent certainement que cette expression est de la dernière familiarité ; elles savent aussi que le mot chic est un terme usité pour exprimer une grande habileté dans un art ou dans une profession quelconque ; mais ce qu'elles ne savent pas, ou du moins ce que beaucoup ignorent, c'est la manière dont ce mot a passé dans la langue française. Comme je suis quelque peu partisan du communisme, du moins en matière intellectuelle, j'éprouve le désir de faire connaître cette petite histoire à ceux de mes nouveaux amis canadiens qui l'ignorent. C'est pourquoi, Monsieur le Rédacteur, je viens demander asile, dans votre estimable journal, pour ces quelques lignes si, toutefois, vous trouvez qu'elles ne jureront pas trop à côté des autres et qu'elles seront lues avec un peu de plaisir par vos abonnés.

On n'est pas sans savoir que les premières leçons de dessin consistent à faire esquisser à l'élève des yeux, des nez, des bouches, des oreilles, dans des positions diverses ; cette étude l'habitue à connaître exactement la forme et la proportion de ces appendices de la figure ; on passe ensuite à l'esquisse des mains, des pieds, de la figure complète, de manière à éprouver le novice sur son degré de disposition et la rectitude de sa main. *L'esquisse* est donc l'objet qui attire le plus l'attention du maître ; il suit de là que les élèves témoignent toujours, en commençant, d'une certaine crainte sur la réussite de leur œuvre. Or, il y a environ trente ans, un des plus célèbres ateliers de peinture de Paris, était fréquenté par un grand nombre de jeunes gens parmi lesquels se faisait remarquer au premier rang un enfant pauvre, mais riche d'intelligence et de bonté ; aussi était-il aimé et estimé non-seulement du grand peintre, son maître, mais de tous ses condisciples indistinctement. Cet enfant s'appelait Chique. Un brillant avenir l'attendait et, aidé de la protection de son professeur, il entrevoyait déjà l'époque où ses efforts seraient couronnés de succès. Mais la mort, la mort jalouse, étendit son doigt sur cette étoile naissante et la fit rentrer subitement dans le néant. Je renonce à vous dépeindre les regrets que cette mort excita parmi les camarades du pauvre Chique. Il était si bon, si obligeant, si aimant ! plusieurs des jeunes praticiens avaient eu souvent recours à l'ami Chique, ou plutôt ils trouvaient plus simple de le prier de leur faire l'esquisse désignée par le professeur. Chique tâchait bien parfois de refuser ce service, mais lui, d'une nature si douce et si complaisante, ne savait pas résister et il paraissait bien des moments à servir ses amis. Ce manége durait depuis assez longtemps et le professeur ne s'apercevait de rien. Cependant, un jour, après avoir fait sa tournée habituelle, il revint sur ses pas, examina minutieusement toutes les esquisses, puis, appuyant son coude droit sur la main gauche, et se caressant l'oreille de la main droite, il jeta un long regard sur ses élèves, et leur dit :

—Enfants, est ce vous, chacun, qui avez fait votre esquisse ?

—Oui, oui, répondit en chœur toute la jeunesse.

—Eh bien, je ne vous crois pas ! une seule main a tracé toutes ces esquisses, et cette main je veux la connaître !.... je reviendrai.

Le professeur partit. Il ne se rappellerait probablement plus de son observation, la patrie était sauvée !

Un artiste peut parfois oublier son chapeau au moment de sortir ; il peut aussi oublier une invitation à dîner ; il peut même oublier les dettes qu'il a à payer ; mais lorsqu'ils s'agit de son art, sa mémoire lui reste fidèle. Aussi, les pauvres jeunes gens furent-ils bien surpris, quelques jours plus tard, en voyant entrer le grand peintre dans l'atelier, juste au moment où ils discutaient, riaient et chantaient pendant que le bon Chique travaillaient pour eux.

—Bonjour, mes enfants, dit le maître... Et les esquisses.... ça marche bien ? Oui, je vois... votre ami Chique vous remplace dans votre terrible tâche, et vous n'apprenez rien !

Pour cette fois, je ne vous dirai rien, mais ne recommencez plus.

L'incident n'eut pas de suite.

Chique possédait un rare talent pour l'esquisse ; son maître lui prédisait souvent une brillante carrière ; malheureusement comme nous l'avons dit, une grave maladie vint l'enlever subitement à l'espoir, à l'amour de ses parents et de ses nombreux amis. Sa dépouille mortelle fut accompagnée à sa dernière demeure par tous les écoliers précédés de leur illustre professeur. Le lendemain, les yeux se remplirent de larmes en regardant, à l'atelier, le chevalet inoccupé du bon Chique, et sur lequel se trouvait encore une esquisse inachevée ! Le plus ancien des élèves prit cette esquisse, la plaça sur le mur, et d'une voix émue, prononça ces mots : "Cher ami Chique, sois et demeure toujours en notre présence ! Que ton âme, dégagée de son enveloppe matérielle, plane sans cesse au-dessus de nous, et qu'elle nous inspire encore, par ses chants, du feu sacré de l'art dont tu étais animé ! ... Nous ne t'oublierons jamais !..." Et, en même temps, il y suspendit une couronne d'immortelles.

Mais nous le savons tous, il n'y a point de peine qui ne finisse par s'émousser au contact du monde ; et graduellement, les jeunes étudiants s'habituèrent à l absence de leur ami ; l'oublier, jamais !

Depuis la mort du bon Chique, un zèle nouveau était entré dans tous ces jeunes cœurs ; un regard jeté sur la couronne d'immortelles, les remplissait d'une noble émulation. C'est ainsi qu'un jour, un élève se surpassa dans son œuvre, et un camarade de s'écrier : "Ah ! c'est chique cela !" Depuis ce jour, le mot est entré dans tous les ateliers et il a pris place dans le dictionnaire avec une légère altération dans son orthographe ; il s'écrit chic, et s'applique à presque tous les genres de profession.

Les pays reconnaissants élèvent des monuments aux hommes célèbres qu'ils ont vus naître. Celui de notre Chique, pour être moins matériel n'en sera pas moins durable ; son nom vivra dans la postérité la plus reculé.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mon respect.

J. GOZIN.

Les Cables Sous-Marin.

L'histoire des câbles sous-marins est une page intéressante que nos lecteurs liront avec profit. Le *Journal Télégraphique* publie, à ce sujet, des données qui nous font voir les progrès étonnants réalisés dans ce genre, de communications qui relient, entre elles, aujourd'hui, presque toutes les contrées de l'univers. Le capital anglais brille au premier rang de ces entreprises qui, il y a quelques années à peine, paraissaient impraticables. Il y a déjà 59,547 milles de câble sous-marin possédés par des compagnies privées et le capital anglais a servi à la construction de presque toutes les lignes qui forment le total général qui appartient à la compagnie anglo-américaine ; il s'étend entre Brest et Saint-Pierre, et mesure 2,585½ milles nautiques. La même compagnie possède dix-sept câbles en tout, dont la longueur est de 12,315 milles nautiques. Le plus long des câbles subsidiaires est celui qui relie Saint-Pierre à Duxbury, près de Boston, et qui a 749 milles nautiques. La compagnie anglo-américaine est dépassée par la compagnie du télégraphe oriental dans l'étendue de ses lignes.

Les câbles de cette dernières suffiraient presque pour entourer la terre. Avec les fils de la compagnie d'extension orientale, la longueur atteint 21,883 milles, ou environ un tiers de tous les câbles du monde. Les plus grands sont deux câbles de 1800 milles chacun, qui s'étendent de Aden à Bombay. Il y a aussi deux câbles de 900 milles chacun, de Malte à Alexandrie ; un de 360 milles de Candie à Alexandrie ; deux de plus de 1400 milles chacun de Suez à Aden. La compagnie d'extension orientale a un câble de Madras à Penang, dans le détroit de Malacca, une distance de 1572 milles nautiques. Un second câble va de Rageon ; et Penang est reliée à Ingapore par un autre câble de 400 milles.

La compagnie des Indes occidentales et la compagnie brésilienne ont aussi des câbles de quelque importante. La première en a 19 avec une longueur totale de 3,970 milles, reliant Cuba avec la Guyane anglaise, et a aussi des communications avec les principales Iles du Golfe. Le système brésilien, avec une longueur de 3,866 milles, comprend trois câbles seulement. En laissant de côté les atterrissements à Madère et aux Iles du Cap Vert, la ligne du Portugal au Brésil serait considérée comme la plus longue du monde. La compagnie occidentale et brésilienne possède neuf câbles, représentant collectivement 3750 milles. Les lignes s'étendent principalement le long de la côte, reliant Para, Pernambuco, Bahia, Rio Janeira et d'autre villes. Un groupe semblable de six câbles, mesurant 1669 milles, sur la côte ouest de l'Amérique, relie les principaux ports de mer depuis Valparaiso, dans le Chili, jusqu'à Callao, dans le Pérou.

Toutes les compagnies que nous venons de mentionner sont des entreprises télégraphiques privées basées sur des principes commerciaux. Les systèmes des gouvernements sont plus nombreux, mais beaucoup moins importants.

Les compagnies privées ont 149 câbles avec 65,535 milles de fils. Les télégraphes de gouvernements sont au nombre de 420, avec un total de 5,725 milles de fils seulement. La moyenne des câbles des gouvernements est inférieure à 11 milles, pendant que les lignes privées ont près de 400 milles.

La Norvége possède 193 câbles, dont la longueur collective n'est que de 233 milles. La Hollande en possède 18, dont le plus long n'a que 16 milles. L'Angleterre, y compris l'Irlande, possède 49 câbles, ayant une longueur collective de 500¾ milles. Un grand nombre de câbles anglais s'étendent entre les îles ou à travers des baies, etc.

La France a 26 câbles dont le plus long, celui qui relie Marseilles avec l'Algérie, a 500 milles.

Conseils à une jeune Dame.

Il y a quelque temps une jeune Dame se plaignait devant nous de l'abandon des maris. En respectant son incognito et en gardant le nôtre, ce qui nous permet d'émettre plus librement notre pensée, nous nous permettrons de faire quelques réflexions sur cet abondon dont on se plaignait, et que nous blâmons.

Les verres du "Microscope" ont tant vu et voient tant de choses encore, que nos aimables lectrices, ne verront qu'une marque d'intérêt et de profonde sympathie pour elles dans ce qui suit.

Le désir de plaire est innocent en soi et même il est très-louable chez une personne mariée, qui doit faire sa principale occupation de se rendre agréable à son époux.

Sans doute, le soin de sa personne serait blâmable s'il la portait à négliger la surveillance de sa maison, la culture de son esprit ou l'éducation de ses enfants, mais il doit marcher avec ses devoirs.

Les femmes les plus estimables seraient bien fâchées de n'être qu'estimées de leurs maris, dont il faut qu'elles s'efforcent d'exciter, de nourrir un sentiment plus doux. L'abandon, l'infidélité que déplorent tant d'épouses, tiennent souvent à leur négligence d'elles-mêmes. Pardon, mesdames, mais c'est ainsi. Que peut calculer les suites d'une première désillusion ?

La même femme se présente constamment propre, soignée, sous un aspect avantageux, à son fiancé, à son amant, dont les yeux prévenus l'admirent sans cesse, et elle est maltenue, en désordre, auprès d'un mari que la possession, l'habitude désenchante de jour en jour.

Les soins qu'elles prend de temps en temps de sa toilette pour paraître dans le monde, rendent encore plus désagréable et plus criar de sa négligence habituelle, car elle accorde aux convenances, à la vanité peut-être ce qu'elle refuse à l'amour.

Qu'on n'imite point ce mélange discordant de désordre et de recherche : que soit d'une propreté constante, minutieuse, car un peu de coquetterie embellie la laideur comme le laisser-aller enlaidit les plus heureux charmes.

Il faut donner ce qu'il convient au rang, à la jeunesse, aux occasions de paraître, mais, autant qu'il se peut, il vaut mieux être moins brillante dans le monde et plus joliment mise chez soi. Il faut se conserver, se parer pour celui dont on doit soigner les plaisirs comme accomplir de bonheur.

La coquetterie ainsi pratiquée serait une vertu, et les moralistes diraient : soyez coquette !

Soyez-le donc, madame, dira votre miroir, qui vous dira aussi combien vous êtes jolie, ce que ne peut s'empêcher de répéter votre admirateur et le peut-être trop hardi.

MICROSCOPE.

Le Progres.

VENDREDI, 5 OCT., 1877.

Décision judiciaire concernant les journaux.

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom où à celui d'une autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, on de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *primâ facie* d'intention de fraude.

La Colonie du Rapatriement.

Nous publions aujourd'hui une correspondance de M. P. U. Vaillant, en réponse à celle qui a paru dans le *Pionnier*, le 14 septembre dernier, sous la signature "Plusieurs Citoyens." C'est un acte de simple justice, et l'on sait que nous n'avons point l'habitude de tirer de l'arrière en pareil cas. Cette lettre va probablement soulever la colère de certaines gens, vu qu'elle contient autant de vérités que de mots. Mais il ne faut pas oublier que l'attaque a été personnelle, grossière, brutale même, au point que l'auteur lui-même a été forcé d'avouer que les détails qu'il a publiés "sont peu faits pour la presse." Il est vrai qu'il a cherché à se justifier, en avançant que M. Vaillant "montre tant d'insolence qu'il faut au moins que quelques uns lui disent une partie de ses vérités." Mais c'est une pauvre excuse. M. Vaillant n'a jamais été personnel dans ses écrits : il a critiqué, parfois sévèrement, les actes publics des hommes en charge de la colonie ; il en avait le droit, et il n'y a que les coupables ou les sots qui puissent trouver à redire là-dessus. Un homme qui occupe une position officielle, ou une charge publique, doit être prêt à en accepter aussi toutes les conséquences. Prétendre se retrancher derrière les immunités de ses fonctions, c'est de la part d'un employé public de la pusillanimité, voir même de la lâcheté. Un serviteur honnête et audessus des atteintes du soupçon ne doit pas craindre que l'on surveille sa conduite, que l'on scrute ses actes, que l'on critique et condamne ses écarts, s'il en commet. On peut dire la même chose de ceux qui sont appelés à remplir les charges municipales. Ils ne se sont pas plus exempts de la critique que les députés du peuple. Et que l'on n'aille pas dire qu'il faut éviter la critique, dans l'intérêt de la cause. Lorsque l'on sert une bonne cause, par des moyens honnêtes, on ne doit pas craindre de faire face à l'opinion des autres.

Au reste, nous n'avons pas besoin de défendre M. Vaillant. On sait qu'il peut le faire lui-même, comme on pourra le constater encore une fois en parcourant sa présente lettre. Mais les remarques qui précèdent sont notre réponse à celui qui a cherché à salir la réputation d'un honnête homme, tout en faisant des insinuations malveillantes contre nous. Cet énergumène a dit, entr'autres sottises : "Nous ne comprenons pas le but que le rédacteur du *Progrès* peut avoir en favorisant ainsi les chicaniers de la colonie du rapatriement." D'abord, nous nions carrément avoir jamais favorisé les chicaniers de la colonie, si toute fois il s'en trouve là comme ailleurs ; nous nions aussi que M. Vaillant se soit montré chicanier dans les écrits qu'il nous a adressés. Il a flagellé ceux qui ont cherché à s'engraisser à même les deniers publics, ceux qui ont voulu profiter de leur position pour spéculer sur le travail et les sueurs des colons, ceux enfin qui, pour se concilier leurs maîtres, ont voulu jouer le triste rôle de serviles valets. Voilà tout son crime. Loin de lui en vouloir à cause de cela, nous sommes convaincu que la grande majorité des colons, laissés à eux-mêmes et libres de répondre, diraient sans hésiter qu'il a rendu des services signalés à la colonie. On verra que l'avenir lui donnera raison. Or, quant à nous, sachant qu'il était animé d'un excellent esprit et qu'il poursuivait un but louable, nous n'avons jamais craint de lui prêter main forte dans l'occasion, parce qu'il était en butte à la malveillance, voire même à la persécution la plus mesquine. Notre but, c'était le progrès, le développement, le bien-être, la prospérité de la colonie. Et quel autre but pouvions-nous avoir, nous qui combattons depuis au delà de dix ans dans l'intérêt du rapatriement de nos compatriotes ? On ne nous accusera toujours pas d'avoir trempé dans les spéculations véreuses qui ont marqué l'histoire de la colonie !

On ose parler de société dans le but de favoriser la chicane. C'est fort mal avisé. Si nous voulions nuire, il nous serait facile d'établir qu'on effet il y a eu société dans un but de spéculation à même les deniers publics. Mais cette société n'avait point de *cœur ;* semblable à l'hydre, elle avait plusieurs *têtes* et autant de *queues* que de membres. Ajoutons que la *bête* n'est pas encore morte. Mais on la surveille : qu'elle soit sur ses gardes.

Ainsi, l'insulteur qui a écrit au *Pionnier* fera mieux de garder sa *bave* pour lui-même. Avant d'attaquer les autres, qu'il sorte au moins de sa fange.

Maintenant, qu'il soit bien compris que ces récriminations ne nous effraient point. Notre journal est l'organe du public et comme tel il doit suivre la ligne droite : publier tout ce qui lui vient dans l'intérêt général, sous une forme convenable et muni d'un nom respectable. C'est comme cela que nous entendons le journalisme. C'est un plaisir pour nous d'insérer dans nos colonnes le *pour* et le *contre* sur toutes les questions d'intérêt public. L'impartialité et la vérité avant tout ! Que ceux qui sont attaqués et se croient lésés, se défendent ; notre journal leur est ouvert au besoin, pourvu qu'ils se respectent et qu'ils respectent les autres.

En attendant, disons que ceux qui se plaignent si fort des écrits de M. Vaillant,—même de ceux dont il n'est point l'auteur, comme la correspondance de "Raminagrobis," par exemple,—doivent avoir une bien mauvaise cause, puisqu'ils ne peuvent se défendre qu'au moyen de platitudes et d'injures. La question n'est point de savoir si M. Vaillant est un nouveau Gendreau-le-Plaideux, ni s'il habite dans un palais ou une humble chaumière, mais si ce qu'il dit touchant les affaires publiques de sa localité est vrai ou faux. Au lieu de l'insulter, on ferait donc mieux de lui répondre. Au reste, M. Vaillant serait bien à plaindre, s'il ne valait pas au moins ses détracteurs. A nos yeux, il sera toujours l'un des plus VAILLANTS colons des cantons du rapatriement. Ce sera aussi le jugement de l'histoire.

Au "Canadien."

Le farouche Sicambre vient d'embrasser le *Pionnier* sur les deux joues, en pincettes, à l'occasion de son anniversaire. Que notre voisin prenne garde : il est des amours qui tuent. Dans tous les cas, il ferait bien de s'essuyer un peu après cette embrassade, car Israël était sans doute à déguster une *tartine* au moment de cette crise, et il a voulu en faire part à son ami. Voyons si ce pauvre garçon manque de tête :

"Nous souhaitons au *Pionnier de Sherbrooke* une treizième année aussi bien employée que les douze années qu'il a passées à répandre la vérité et les principes catholiques."

M. Tarte ignore sans doute que nous avons rédigé le *Pionnier* jusqu'à l'automne de 1874, nous pourrions dire à l'exclusion de toute autre personne. Nous pourrions donc prendre pour nous les compliments et les éloges qu'il adresse à notre ancien journal, pendant ses huit premières années, comme organe de la *vérité* et des *principes catholiques*. Nous ne tenons pas au reste. Matière de goût et d'opinion.

Voyons maintenant ce qu'Israël pense du *Progrès*, notre nouveau journal :

"Le *Progrès* a atteint sa quatrième année d'existence. Il a trop vécu. Des journaux sans conviction, sans principes, sans consistance, sans idées arrêtées ne sont dignes que du mépris général. Tantôt rouge, tantôt bleu, toujours libéral, le *Progrès* n'est ni chair ni poisson."

Peut-on mieux se fourrer un doigt dans l'œil !

Si M. Tarte prétend que nos principes sont changés, nous lui dirons que notre journal n'a pas été comme le sien ignominieusement chassé de l'Evêché de notre diocèse.

Si M. Tarte veut le savoir, nous sommes catholique et conservateur, mais nous méprisons les Pharisiens de son espèce. Ces gens-là font mine de se tenir à la tête du temple, et pourtant ils seraient bien en peine d'obtenir un certificat de bonne conduite de leur curé !

Nouvelles Politiques.

Le *Herald* de jeudi matin annonce, d'une manière semi-officielle, "que M. Cauchon sera nommé lieutenant-gouverneur de Manitoba, à la séance du conseil qui doit avoir lieu aujourd'hui à Outaouais, et que M. Laurier, député pour Drummond et Arthabaska lui succèdera au ministère."

Hier soir, nous avons appris de bonne source que M. Laurier a dû être assermenté dans l'après-midi d'hier, ou qu'il le sera aujourd'hui, à Arthabaskaville même, en remplacement de l'Hon. M. Cauchon, comme Ministre du Revenu de l'Intérieur. Ce sera donc comme ministre, cherchant la réélection qu'il adressera la parole à ses électeurs, mardi prochain, à L'Avenir.

Le village de L'Avenir, où aura lieu le grand tournoi politique annoncé pour mardi prochain, a été fondé, il y a quelque vingt ans, par le Révd. M. Dorion, depuis curé d'Yamachiche, et par son frère M. J. B. E. Dorion (l'Enfant Terrible), dont les restes reposent dans le cimetière de la paroisse. C'est là que fut fondé le *Défricheur*. C'est là aussi que M. Laurier commença sa carrière comme avocat et journaliste. Il y demeura six mois. Il voulut alors transporter l'établissement de son journal à Arthabaskaville ; mais comme une plante fragile, la feuille ne put survivre au déplacement : on peut dire qu'elle mourut en chemin. N'importe, le petit village de l'Avenir est remarquable à plus d'un titre. Qui sait ? C'est peut-être là que va se jeter la semence qui devra produire l'union des partis.

A propos de l'assemblée de mardi, on nous prie d'annoncer que le Grand-Tronc et le chemin de Sorel et Drummondville transporteront les voyageurs à moitié prix. Il faudra aller à Richmond par les convois du soir la veille, car l'assemblée s'ouvrira vers onze heures, et l'on sait que la distance de Richmond à L'Avenir est d'environ quatre lieues.

Le paysage le long de la rivière St. François, en cette partie du pays, est le plus beau que l'on puisse voir. Avis aux amateurs de la belle nature, et de la politique.

Parmi les orateurs du jour seront les Hons. Messrs. Laflamme, M. P., Laurier, M. P., Chapleau, M. P. P., et Messrs. Masson, M. P., Paquet, M. P. P., Mercier, etc.

Cookshire.

Il y a eu ici session générale du Conseil de Comté, le 12 du mois dernier. Etaient présents : M. le Préfet Bennett et les Maires Hurd, McIver, Evans, McDonald, Leonard, Chicoine, Agagnier, Lebourveau et Ross.

Le Secrétaire fit la lecture du rapport du commissaire nommé pour faire un recensement spécial des habitants d'Emberton, aux fins de constater s'ils étaient assez nombreux pour former une municipalité distincte.

Ce rapport réfère le conseil au Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de cette Province, qui établit que le canton d'Emberton contenait, en 1876, trois cent vingt-deux âmes. Le rapport a été déposé dans les archives et le Secrétaire doit soumettre la question au Procureur Général.

On soumit ensuite à l'examen du Conseil un Règlement de la municipalité de Ditton et Clinton, passé à une session tenue ce mois, aux fins d'abolir cette partie du chemin McNamee qui traverse les troisième et quatrième rangs de Ditton. Sur proposition du conseiller Chicoine, secondé par le conseiller McDonald, il a été résolu que la prise en considération de ce règlement fût remise à la prochaine assemblée, et que, dans l'intervalle, le Secrétaire donne avis aux intéressés, et surtout à ceux du canton de Hampden, que cette question sera alors discutée et décidée.

Cour d'Assises.

(JURIDICTION CRIMINELLE.)

Sherbrooke, 1er octobre 1877.

La session d'octobre de cette Cour a été ouverte ce matin, sous la présidence de M. le Juge Doherty.

M. E. T. Brooks, C. R., agissait comme poursuivant les droits de la Couronne, en remplacement du Procureur-Général.

A cause, sans doute, de l'importance des causes du dossier et du beau temps, il y avait une grande affluence de monde dans la salle des séances, comprenant les membres du Jury, les témoins et les spectateurs.

Après les proclamations d'usage, les personnes dont les noms suivent ont été assermentées comme membres du Grand-Jury :

Messrs. C. A. E. Lefebvre, Président ; A. P. Farwell, P. C. Oliver, R. F. Bishop, J. H. Ives, Henry Lovell, Asa P. Cilley, John Ramsdall, W. L. Rowell, Chas. Sampson, P. Leister, E. C. H. Silver, Wm. Stevenson, M. Burney, Ed. Griffith, Chs. Hall, Benj. Farwell, D. McManamy, J. B. Towle, S. J. Bartlett, Wright Sleeper, J. Taplin and James Gibson.

Son Honneur a ensuite présenté l'adresse éloquente et hautement appropriée, dont la teneur suit, au Grand-Jury :

Messieurs les Membres du Grand-Jury,

Vous avez été convoqués ici aujourd'hui en votre qualité de Grand Tribunal de ce District, afin de procéder à l'administration de la justice criminelle. L'exécution propre de cette partie de la justice est de la plus grande importance, aussi bien au point de vue de la société dans laquelle vous vivez, qu'au point de vue du public en général. Il est du plus grand intérêt pour tous que l'innocent soit protégé et le coupable puni, et qu'ainsi l'existence, la liberté et la propriété de tous soient sauvegardées.

Avec vous et sur vous, Messieurs, repose, dans une grande mesure, la responsabilité de déterminer si un accusé ou un prévenu doit être amené devant la Cour et le Jury pour avoir à répondre des crimes et mauvaises actions dont il peut être accusé.

L'intention de la loi est que le Grand-Jury doit être composé et formé de personnes qui sont considérées avoir plus d'expérience que d'ordinaire, d'une intégrité éprouvée, d'un jugement sain et d'une instruction solide. Je suis heureux de pouvoir affirmer que notre District a, en tout temps, fourni des hommes possédant ces qualités et je crois que j'adresse la parole à de tels hommes en ce moment.

L'accomplissement d'une manière réelle et intelligente de vos devoirs est d'une importance tellement grande, que j'estime, néanmoins, qu'il est du devoir de la Cour de vous adresser quelques paroles à cet égard, afin de pouvoir vous guider et vous assister dans leur exécution. Comme tous les autres officiers, chargés et responsables de l'administration réelle de la justice, ainsi que tous les employés publics, vous agissez sous l'influence d'un serment d'office. Ce serment si admirablement adapté pour arriver à son but, vous venez de le prêter solennellement, et à des hommes de votre intelligence et de votre expérience, un court commentaire là-dessus est tout ce qu'il est nécessaire de faire et dire, pour vous mettre à même d'agir avec intelligence et de rendre justice aussi bien à vous-mêmes qu'à ceux dont les causes vont être soumises à votre examen.

Vous venez, tout à l'heure, de jurer solennellement que "vous devrez vous enquérir "avec diligence et faire une fidèle dénoncia- "tion de toutes les choses et matières qui "vous seront soumises pendant vos fonctions; "vous garderez le secret des avis du procu- "reur de la Couronne, de vos collègues et de "vous-mêmes. Vous n'accuserez personne "par envie, haine ou malice, ni ne libérerez "personne par crainte, faveur ou affection, "récompense ou espoir de récompense, mais "vous devrez présenter toutes choses fidèle- "ment comme elles arriveront à votre con- "naissance, au meilleur de votre conscience."

Cette prestation de serment vous fournit des directions pleines et entières pour vous servir de guide dans l'examen des actes qui vous seront présentés. Il n'est pas nécessaire que la Cour fasse des remarques en détail sur les injonctions étendues imposées par ce serment, mais vous voudrez vous rappeler qu'il vous oblige de tenir secrets les conseils du procureur de la Couronne, ceux de vos confrères et les vôtres mêmes ; et j'attire votre attention sur cette nécessité, aussi bien dans le sens de son importance intrinsèque propre, que pour faire voir comment elle peut être violée d'une manière scandaleuse, soit par ignorance de l'obligation solennelle qu'elle impose, soit par un mépris criminel et insouciant d'une telle obligation, ainsi que le cas s'est produit très-récemment dans une de nos cités, au terme actuel du la Cour d'Assises, présentement en session à cet endroit. Le Juré qui a fourni une aussi pitoyable occasion de prouver son incapacité pour remplir la position de Grand-Juré, avait sans nul doute prêté le serment dont il vient d'être question, mais sans l'intervention à propos du Juge-en-chef, il aurait divulgué et proclamé à tout le monde, en pleine cour, les procédés qu'il avait juré de tenir secrets, entraîné par sa passion dans la dégradante situation où il a été à peine possible de l'empêcher de se placer. Cet homme, Messieurs, peut avoir eu des causes d'irritation ; il a pu croire que la majorité avait agi d'une manière erronée. Cette affaire ne nous concerne pas, et je rappelle ce fait simplement pour vous faire voir les dangereuses conséquences qu'il peut y avoir pour un juré, si jamais, pour un moment, il dévoile, quelles que puissent être les circonstances, le secret qu'il a solennellement juré de garder et d'observer.

Comprenant la nature de vos fonctions, je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que vous ne déclarerez personne coupable, par haine, malice ou envie, ni ne déclarerez personne non coupable par peur, faveur ou affection—vous avez juré d'écarter chacun de ces mauvais et dangereux motifs et je sais que vous vous conformerez consciencieusement au serment que vous avez prêté.

Jusqu'à ces temps-ci, j'ai toujours eu la satisfaction de pouvoir féliciter ce District sur l'exemption relative de crimes d'un caractère dangereux ; mais je regrette profondément que le dossier présenté pour la session actuelle, m'oblige de modifier, sinon de retirer entièrement, toute expression de satisfaction à cet égard.

Ce District a joui pendant si longtemps d'une réputation digne d'envie, pour le caractère paisible et moral de ses habitants en général, que c'est plus surprenant d'apprendre qu'il y a à soumettre à votre appréciation, parmi un nombre de délits de peu de gravité, deux cas de meurtre et un nombre égal de viols.

Vous verrez, Messieurs, par ce pénible dossier, que vous avez quelque chose de très-sérieux et important à faire. Vous avez à décider sur la preuve qui vous sera présentée, non pas si l'infortuné accusé est coupable de ces crimes abominables, mais s'il y a des raisons probables et justes de croire qu'il est ainsi coupable, et si cette preuve apporte convenablement dans vos esprits, ou dans les esprits de douze d'entre vous au moins, une juste présomption de culpabilité ; alors écartant toute autre considération, et en conformité de votre serment, vous êtes obligés de déclarer l'accusation fondée ; et ici il est juste de vous faire connaître que, si la preuve revêtait un caractère de nature à vous laisser dans le doute, quant à cette culpabilité, il est de votre devoir de trouver et de déclarer l'accusation fondée. C'est seulement devant le Petit Jury que le bénéfice du doute raisonnable est donné à l'accusé ; l'opposé, et cela très-justement, est la règle devant le Grand-Jury.

Il se peut et peut-être qu'il sera demandé, Messieurs, jusqu'à quel point il peut relever de la présente occasion, que je fasse des remarques sur l'esprit de désordre et de turbulence qui a grandement caractérisé, jusqu'à ce jour, l'année courante, avec une aussi grande extension, sur ce continent. Un grand nombre de vies, des propriétés de valeur considérables ont été sacrifiées aux passions et aux actions brutales, irresponsables et déraisonnables des émeutes de la populace ; et quoique nous ayions raison de nous féliciter de ce que cet esprit brutal ne s'est manifesté dans notre heureux pays que sous une forme modifiée, encore en avons-nous vu et senti les effets suffisamment, pour nous mettre sur nos gardes et faire en sorte qu'il soit combattu dans ses débuts par une résistance sérieuse et sans compromis, par une vigilance constante, une exécution rigide de nos sages et prévoyantes lois, dans chaque cas où les hommes de désordre et les turbulents, en conséquence de leur dangereuses tendances, tenteraient de fouler aux pieds les règlements et les droits d'une société bien organisée. Il est déplorable et c'est ce qui peut exciter notre anxiété et justifier les observations que nous faisons actuellement, que cet esprit de désordre, qui a fait tant de ravages pendant l'été écoulé, se soit manifesté dans la cité, ordinairement si calme, de Montréal, par un conflit brutal, duquel a résulté le meurtre, en plein jour, malgré les plus grands efforts des citoyens influents pour sauver la vie et maintenir le crédit et la paix de la cité.

Nous sommes, Messieurs, je suis heureux de le dire, une population aimant la paix et respectant la loi, dans ces cantons, et nos voisins ont été dans la même situation jusqu'au moment où ils ont été inondés par un élément étranger sans responsabilité, apportant avec lui la semence du communisme et les influences fanatiques d'organisations secrètes et ridicules—leur ruine dans la mère-patrie et aussi longtemps qu'elles ne deviennent pas dangereuses à la paix publique, la cause de leur ridicule et du mépris sur ce continent.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, vous qui possédez des intérêts et avez à vous garantir dans votre pays natal, qu'il est du devoir de tout bon citoyen et spécialement de chaque membre du Grand Jury de veiller et de prévenir, autant que la loi le permet, l'importation de discordes surannées ailleurs par leur épuisement complet, provenant des calamités qu'elles y ont produites, et de fond en comble impraticables et des plus dangereuses possibles, dans tous les pays ou communautés où elles ont pu prendre pied. Les organisations secrètes dont j'ai parlé plus haut, sont inutiles, puériles et, ainsi que les résultats le démontrent, dangereuses.

En conclusion, Messieurs, il est de votre devoir de rapporter et de présenter à cette cour toutes choses qui arriveront à votre connaissance portant préjudice au bien public, et pour l'accomplissement de vos devoirs, la Cour et le savant procureur de la Couronne seront prêts, en tous temps, à vous donner toutes directions qui seront jugées propres et nécessaires pour vous faciliter les procédés dans toutes les matières qui pourront vous être soumises pendant la présente session de cette cour.

Le Jury s'étant retiré dans la salle des délibérations, la Cour en attendant ses décisions, s'est ajournée à 3 hs. p. m., et à la reprise de la séance, les actes d'accusation suivants ont été reconnus fondés :

La Reine *vs* John Corbett, voies de fait avec intention de violer une petite fille au-dessous de dix ans ; la Reine *vs* Wm. Peasley, vol avec effraction ; la Reine *vs* Alf. Rix, meurtre ; la Reine *vs* W. H. Jackman, meurtre.

M. E. T. Brooks, substitut, fait motion pour une prise de corps contre John Grissim. Accordée.

M. John Calder, avocat, au nom de W. Peasley, fait motion pour obtenir copie de l'acte d'accusation portée contre son client. Accordée.

Et la Cour s'ajourne.

2 octobre.

La Cour s'ouvre 10.30, a. m.

La cause de la Reine *vs* John Corbett ayant été appelée, M. W. B. Ives, avocat, conseil de l'accusé, intima que le cas étant un délit, il n'y avait pas nécessité de lire l'acte daccusation, et que son client s'avouait coupable du second chef de l'accusation, le chargeant d'avoir tenté de commettre, etc. Ce plaidoyer a été admis par la Couronne.

Tel fut le procès de cet infortuné vieillard, dont le crime avait tellement mis en émoi les paisibles populations de Barford et de Coaticook, il y a quelques semaines. Sentence ajournée.

Les prisonniers suivant furent ensuite mis en accusation :

Alf. Rix, un jeune homme d'environ 22 ans, accusé d'avoir tué son propre frère, George-Welder Rix, dans le canton de Barnston, le 6 mars dernier.

Plaidoyer : non-coupable. La cause est fixée pour le 3 du courant.

MM. E. R. Johnson, de Stanstead, et W. B. Ives, de Sherbrooke, sont les conseils de la défense.

John Grissim un fermier à l'air respectable, de Hatley, âgé d'environ 45 ans, accusé d'avoir volé, en mars dernier, une lisse de chemin de fer d'une valeur de $9.00, et 100 livres de fer valant 6 cents la livre, au préjudice de la Compagnie de chemin de fer Massawippi.

Plaidoyer : non-coupable. Son procès aura lieu aujourd'hui.

Wm. Peasly, jeune homme d'environ 20 ans, de Stanstead, condamné pour félonie, le 4 février 1876, devant M. G. E. Rioux, M. D., dont la condamnation est encore en force, est actuellement accusé de vol avec effraction, dans la maison et au préjudice de M. Harry Comstock, le trois de juillet dernier, d'une montre en or estimé à $75.00 ; d'une chaine en or, estimée à $25.00, et de $84.00, en argent.

Le Greffier de la Couronne, ayant donné lecture de l'acte d'accusation, posa la question ordinaire au prévenu : "Etes-vous coupable ou non-coupable ?" Avant qu'il eût le temps de répondre, M. Calder, son conseil, souleva une objection légale à l'encontre de l'acte d'accusation.

Il prétendit que l'acte d'accusation était totalement illégal à cause qu'il portait en premier lieu la condamnation antérieure de félonie et qu'ensuite il arrivait à la charge de vol par effraction. Un tel acte d'accusation était notoirement contraire aux dispositions de la section 26 du code de procédure criminelle, de 1869, lesquelles portent qu'après avoir allégué l'offense subséquente, (dans ce cas le vol par effraction) il suffira de réciter la condamnation préalable ; et que, si l'accusé est trouvé coupable de la dernière offense, on doit alors *et pas avant* lui poser la question relativement à la première. En cette cause, le Greffier a aussi lu entièrement l'acte d'accusation au prévenu en une seule et même fois, et lui avait alors demandé s'il était coupable ou non des deux offenses.

M. Brooks répliqua un peu longuement. Il maintint que l'incident soulevé par la défense à l'encontre de l'acte d'accusation se rapportait principalement à la manière dont l'acte avait été lu et la question posée au prévenu. Il avait dans le temps, appelé l'attention du Greffier sur cette question et en vérité le prévenu n'aurait dû être questionné que sur la seconde offense. Mais ceci avait ensuite été fait conformément aux statuts. Quant au mérite, si l'incident est admis, il ne peut porter que sur l'un ou l'autre des délits et ne peut avoir pour effet de rendre en entier l'acte d'accusation nul et non avenu.

C'était une objection nouvelle dans la procédure, et comme elle était soulevée pour la première fois en ce district, la Cour a pris l'incident en délibéré.

William Henry Jackman, âgé d'environ 50 ans, accusé de meurtre sur la personne de Robert Colby, dans le canton de Brompton, le 22 du mois d'août dernier, dans les circonstances douloureuses dont la relation a été donnée à nos lecteurs dans le temps.

Plaidoyer : non-coupable. Procès remis au 3 du courant.

VOL DE MOUTONS.

Le procès de James T. Bowen, jeune fermier de Compton, proprement vêtu et à l'air respectable, fut alors commencé. Il était accusé d'avoir volé, à Compton, le 30 mai 1876, neuf brebis, de la valeur de $5.00 chacune, et neuf agneaux, de la valeur de $4.00, chacun, appartenant à M. James Daly, riche et respectable fermier de l'endroit.

M. Ives défendait l'accusé.

Il appert, d'après la déposition de M. Daly, que celui-ci compta ses moutons le 17 mai 1876, et le lundi suivant il remarqua la disparition du nombre ci-dessus mentionné. Ces moutons étaient des Cotswold et du très beau bétail. L'une des brebis n'avait point de petits, mais une autre en avait eu deux, en sorte qu'il manquait un égal nombre d'agneaux et de brebis. M. Daly en trouva deux chez M. Knapp, dans un pâturage que le prisonnier avait loué. Quelques jours après, la brebis qui avait deux petits vint chez M. Daly avec ses deux agneaux. La marque particulière de M. Daly sur ces moutons avait été changée, et ils portaient maintenant la même marque que les moutons du prisonnier. C'est ce qui amena l'arrestation du prévenu.

A 12:40, le Grand-Jury rapporta les actes d'accusation suivants :

La Reine *vs* Richard Williamson, larcin ; accusation non-fondée ;

La Reine *vs* Antoine Guindon, viol ; accusation fondée ;

La Reine *vs* Arthur Palin, larcin ; accusation non-fondée ;

La Reine *vs* Ed. Stoliker, voies de fait et tentative de viol ; accusation fondée ;

La Reine *vs* Ely S. Bacon, larcin ; accusation fondée ;

La Reine *vs* John McNeight, abus de confiance, accusation non-fondée.

Le président du Grand Jury a ensuite présenté le rapport suivant :

A l'Honorable Marcus Doherty, un des Juges de la Cour Supérieure de Sa Majesté pour la Province de Québec, président :

Nous prions la Cour de recevoir nos remerciments pour l'adresse habile qu'elle nous a faite, donnant une définition claire des devoirs importants qui nous sont dévolus, et exprimons le regret que le dossier des affaires de cette session renferme autant d'accusations graves.

Nous lui soumettons que nous avons visité l'école de réforme et la prison et faisons rapport, avec plaisir, que nous avons trouvé ces deux institutions dans l'état le plus satisfaisant, sous le rapport de la propreté et du bon ordre en général, les détenus paraissant être en bonne santé et bien soignés.

En conclusion, nous offrons nos remerciments aux officiers de la Cour pour leur assiduité et leur attention suivie dans la transmission des affaires devant nous.

C. A. E. LEFEBVRE,
Président, en son nom et en celui de ses collègues du Jury."

Son Honneur remercia le Grand Jury pour l'efficacité de ses services et annonça à ses membres qu'ils étaient congédiés.

MISE EN ACCUSATION.

Antoine Guindon, accusé d'avoir commis un viol sur une nommée Emilie Fleury, dans le canton de Clifton, le 13 août dernier.

Plaidoyer : non-coupable. Procès fixé au 3 du courant.

Ely S. Bacon, fermier, à l'air respectable, accusé de vol, en août dernier, dans le canton de Barnston, d'une grande quantité de marchandises, au magasin de M. William Ellison, de Coaticook.

Plaidoyer : non coupable. Procès fixé pour le 3 du courant.

Edward Stoliker, jeune homme d'environ 20 ans, accusé de voies de fait avec intention de violer Sarah Smith, à Stanstead, le 19 mars dernier.

Plaidoyer : non-coupable. Procès fixé pour le 3 du courant.

Le procès de Bowen a alors continué toute l'après-midi et la Cour s'est ajournée à 5 heures p.m.

3 octobre 1877.

La Cour s'ouvre à 10.30, a.m. Les Jurés nommés dans la cause de Bowen et qui avaient été enfermés pendant la nuit, entrèrent en Cour et prirent leurs sièges.

Son Honneur alors rendit son jugement sur les objections légales soulevées par M. Calder, dans la cause de Wm. Peasley. Il dit, en substance, qu'autrefois la pratique était de donner lecture de l'acte d'accusation en entier, de manière que le procès du prisonnier se faisait sur le tout. Mais cette pratique a été changée à propos. Sous le Code de procédure Criminelle de 1869, la dernière offense seule doit faire l'objet de la mise en accusation. Son Honneur relate les faits de la cause. Le greffier a lu l'acte d'accusation en entier et a, en premier lieu, posé la question au prisonnier sur le tout. A ce moment, le conseil du prisonnier est intervenu et a présenté ses objections légales. Le savant procureur de la Couronne a alors appelé l'attention du greffier sur la manière dont la mise en accusation du prisonnier devait se faire au cas particulier, et après cela l'offense subséquente seule a été lue et la question posée en conséquence, et de nouveau l'objection a été formellement présentée. De cette manière la mise en accusation a été régularisée et le prisonnier accusé régulièrement. Qu'est-ce que le prisonnier a alors à objecter ? Ce n'est pas quant à la forme de l'acte d'accusation. Tout le fond de l'objection, telle qu'elle est soumise par l'argumentation, est de savoir s'il est essentiel que l'offense subséquente soit exposé la première. La Cour est d'avis que tel n'est pas le cas. L'objection est en conséquence rejetée.

M. Calder alors s'adresse à la Cour pour qu'il lui soit permis de réserver un cas spécial à soumettre à tous les juges du tribunal, ce qui lui est accordé.

Le procès de Bowen est ensuite continué et dure toute la journée. La preuve était quelque peu faible sur le point de l'identification des moutons.

A 8 heures p.m. le Jury a rendu un verdict de *non-coupable*.

Et la Cour s'ajourne.

NOTES LOCALES ET AUTRES.

CHEMINS DE FER.—DIRECTOIRE.

Grand-Tronc.

Allant à l'Est—3:08 a.m. ; 3:25 p.m. et 7:30 p.m.
Allant à l'Ouest—12:08 a.m. ; 9:00 a.m. ; 10:50 a.m.

International.

Départ..... 4:00 p.m.
Arrivée..... 9:45 a.m.

Québec Central.

Départ..... 3:00 p.m.
Arrivée..... 9:45 a.m.

Passumpsic.

Départ..... 4:30 a.m. et 7:45 p.m.
Arrivée..... 8:55 a.m. et 10:10 p.m.

Les convois de cette dernière ligne sont réglés sur l'heure de Boston, à peu près 15 minutes avant l'heure de Montréal.

☞Mandats de Saisie pour taxes à vendre à ce bureau.

Sucre à bon marché, chez Duff et Burton.

De nouvelles marchandises arrivent tous les jours. Un assortiment splendide de marchandises de fantaisie et de nouveautés de la saison, se trouvent chez M. McKechnie, rue Wellington.

PERSONNEL.—M. M. T. Stenson, Inspecteur des Ecoles Catholiques de ce district, a fait la visite des Ecoles Catholiques de la cité, jeudi dernier, en compagnie de MM. les Commissaires.

COUR DE CIRCUIT.—La session d'octobre de cette cour, ayant juridiction dans tout le district de St. François, s'ouvrira mercredi prochain, le 10 du courant, et se terminera le 16. Il y a beaucoup de causes.

ORDINATIONS.—Samedi, le 29 septembre, Sa Grandeur Monseigneur Antoine Racine a conféré la Tonsure, dans la chapelle du Séminaire St. Charles Borromée, à MM. Charles Milette, Amédée Lefebvre et Joseph-Arthur Gignac, professeurs au Séminaire.

Les courses qui ont eu lieu au parc Harkness, la semaine dernière, ont bien réussi et un grand nombre de personnes s'y étaient données rendez-vous. La jument de M. Noël, *Alice*, a eu les premiers prix dans la course de 2:40 et dans celle ouverte à tous les chevaux.

L'exposition agricole de la Société du comté de Sherbrooke, tenue à Lennoxville, la semaine dernière, a bien réussi et il y a eu beaucoup de monde. Il nous a été impossible de nous procurer la liste des prix pour la publier dans le présent no.

MGR. L'ÉVÊQUE.—Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Sherbrooke a quitté notre ville ce matin, en route vers Québec, où il y aura, demain, réunion de tous les Evêques de la Province, sous la présidence de Mgr. Conroy, le Délégué du St. Siége. Les Evêques assisteront aussi, la semaine prochaine, à une réunion du Conseil de l'Instruction Publique.

Pour acheter du bon thé à bas prix, allez chez Duff et Burton.

REMARQUABLE.—Le Président du Grand-Jury convoqué pour les présentes assises criminelles, dans notre district, était M. C. A. E. Lefebvre, marchand avantageusement connu de notre ville. C'est la première fois, croyons-nous, depuis notre arrivée en cette ville, il y a dix-sept ans, que cet honneur incombe à un canadien-français. M. Lefebvre s'est acquitté des devoirs de sa charge avec intelligence et de manière à se faire honneur.

LA TEMPÉRATURE.—Nous avons joui jusqu'à présent, dans les Cantons de l'Est, d'un automne magnifique. Le temps s'est tenu sec et chaud. Il n'a golé que deux ou trois fois la nuit. La chaleur a même été accablante, parfois. C'est ainsi que, lundi dernier, on se serait cru dans la canicule, la chaleur était suffoquante. Dans la soirée, un violent orage, accompagné d'éclairs et de tonnerre, est passé sur la ville. Le firmament était littéralement tout en feu.

CAUSE À SENSATION.—On lit dans la *Minerve :*

"Une cause à sensation va bientôt être amenée devant le Grand-Jury du district de Montréal. Deux médecins anglais, haut placés dans la profession et dignitaires dans le Collége des Médecins du Bas-Canada, dont l'un de cette ville et l'autre de Sherbrooke, sont accusés d'avoir fabriqué des Licences de Médecin dans le but de se procurer des votes à la dernière élection des officiers du Collége. Cette cause promet des développements piquants."

Les médecins de Sherbrooke concernés dans l'affaire sont, paraît-il, le Dr. Gilbert, plaignant, et le Dr. Worthington, l'un des défendeurs.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.—La liste publiée la semaine dernière n'était pas officielle, comme on a pu le constater en la voyant.—Elle avait été préparée d'après des rumeurs. Voici la liste officielle : Rvd. M. Edouard Blanchard, à St. Etienne de Bolton ; Rvd. M. Joseph Durocher, à St. Venant de Hereford ; Rvd. M. Wilfrid Lussier, à St. Edmond de Coaticook ; Rvd. Joseph Oct. Leblanc, à St. Herménégilde, Barford ; Rvd. Jos. Amédée Dufresne à St. Camille de Cookshire ; Rvd. Télesphore Allard, à St. Antoine, Lennoxville ; le Rvd. J. Bte. Chartier laisse Coaticook pour s'en retourner dans le Diocèse de St. Hyacinthe ; Rvd. M. Maurice Beaudry, à St. Thomas, Compton.

CONVENTION MUSICALE.—Cette fête musicale a eu lieu la semaine dernière et a eu un succès qui dépasse to

pagnie, ce qui a été fait. Actuellement les passagers doivent prendre le train le soir, à son arrivé de Sherbrooke, passer la nuit au Lac Weedon et ne partir pour Sherboooke que le matin.

BEAUCE.—Un crime qui mérite la corde a son auteur a été commis dans le canton de Tring, à 54 milles de St. Joseph de la Beauce. Le sergent Doré, de Québec, en compagnie de plusieurs autres agents de la force publique, s'était rendu chez un nommé Bartley pour procéder à son arrestation. Après des recherches infructueuses, les agents s'en retournaient à St. Joseph quand, soudain, plusieurs coups de feu se font entendre; les décharges se succèdaient avec rapidité, mais à la première déjà, le sergent Doré avait reçu une balle dans le dos. On le transporta chez un nommé John Gray et il mourut quelques heures après, dans de grandes souffrances. Un nommé Bartley est accusé de ce meurtre. C'est, dit-on, un bandit de la pire espèce. Il circule une rumeur qu'il a commis un autre meurtre à la Beauce et que les habitants indignés ont mis le feu à sa maison. Le malheureux sergent laisse une veuve et deux enfants. Sa mort à causé beaucoup d'émotion à Québec, où il était généralement aimé.

Upton.

25 septembre 1877.

Les Membres de la Société St. Jean-Baptiste ont, dimanche dernier, voté unanimement une adresse d'adieu au Rvd. Messire Duhamel, Curé, à l'occasion de son départ pour St. Sébastien. A l'issue des vêpres, M. V. St. Germain, M. D., s'étant avancé aux balustres, présenta à M. le Curé, l'adresse suivante:

Au Révérend Messire J. H. Duhamel, Prêtre.

Révérend Messire.—Avant que, obéissant aux ordres de votre Evêque, vous quittiez les paroissiens d'Upton, ceux-ci, sous les auspices de la société St. Jean-Baptiste, ont cru satisfaire à un devoir pressant et noble, en venant vous offrir l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance.

Le respect, Rvd. Messire, que nous vous portons, est marqué au cachet du caractère sacré que vous revêtez. Votre mission auprès de nous fut de tout temps accomplie avec la meilleure volonté et la sollicitude qui caractérisent l'honnête homme et le pasteur dévoué et sincère. C'est pourquoi, en voyant érigés au centre de notre jeune village des édifices dont la splendeur et la magnificence sont dues à votre bonne administration, à votre courage, à votre zèle, et même à des sacrifices de votre part, nous agirions en ingrats si, dans une circonstance comme celle-ci, nous ne vous témoignions pas notre reconnaissance pour les œuvres si belles et si utiles que, dans votre sollicitude de pasteur dévoué pour son troupeau, il vous a plu d'accomplir parmi nous pour la plus grande gloire de Dieu. Veuillez, Rvd. Messire, emporter avec vous le souvenir de ceux qui ont toujours nourri pour vous, une estime franche et sincère et qui de vous auront toujours un souvenir précieux et vivace.

V. St. Germain, M. D. Prés. St. Jean-Baptiste, Upton; P. Fafard, N. P.; J. Coughlin; M. Weyland, et grand nombre d'autres.

M. le Curé fut sensible à cette marque de respect de la part de ses paroissiens et, dans une allocution courte mais bien goûtée, nous fit comprendre une fois de plus que ce que, dans la mesure de ses forces, il avait accompli parmi nous, ne l'avait été que pour la plus grande gloire de Dieu et le bénéfice des paroissiens d'Upton.

M. le Curé a quitté ce village lundi, pour St. Sébastien, comté d'Iberville.

Coaticook.

2 d'octobre 1877.

Tel qu'annoncé dans le dernier no. du *Progrès*, M. le Curé, J. B. Chartier, va bientôt quitter Coaticook pour aller occuper, dans le diocèse de St. Hyacinthe, une position que l'on nous dit être très-avantageuse. Dimanche dernier, il faisait ses adieux à ses paroissiens dans un discours qui a fait répandre bien des pleurs; on a pu constater, une fois de plus, que le curé de Coaticook comptait autant d'amis sincères que de paroissiens. Immédiatement après la messe, M. H. Lacroix invita les fidèles à rentrer dans l'église afin d'offrir à leur bien-aimé curé l'expression de leurs sentiments d'affection et de gratitude pour tout le bien qu'il leur avait fait durant les années de son apostolat au milieu d'eux. Tous se rendirent à son chaleureux appel, et M. le Notaire F. X. DesRosiers lut alors l'adresse suivante:

Au Révérend J. B. Chartier, Curé de Coaticook.

MONSIEUR LE CURÉ.—Permettez-nous de vous dire combien la nouvelle de votre départ de Coaticook, nous afflige. Habitués que nous sommes depuis plus de quatorze ans à entendre les avis charitables et les pieuses instructions que vous nous donnez sans cesse, nous ne pouvons que péniblement nous faire à l'idée d'une séparation. D'ailleurs, si quatorze années de travaux incessants opérés pour l'avancement intellectuel et temporel des catholiques de la mission de Coaticook, si quatorze années, disons-nous, de charité, de sacrifices, d'abnégation et de luttes ne vous donnaient pas droit à notre attachement, à notre amitié la plus sincère, nous serions bien indignes d'avoir été l'objet de tant de sollicitations de votre part.

Il y a quatorze ans, Coaticook n'était qu'un modeste petit village composé de vingt-cinq maisons, et dont l'élément catholique n'était représenté que par quelques personnes. Des préjugés, sans cesse alimentés par des gens hostiles au progrès du Catholicisme, créaient des obstables que la religion et, par suite, l'amour de nos semblables pouvaient seuls renverser. Nous vous avons vu à l'œuvre, Monsieur le Curé, nous vous avons vu renverser ces obstacles et, sous les efforts que vous avez faits pour assurer à vos concitoyens un rang social, capable de les faire respecter, trois à quatre cents maisons, des manufactures, un magnifique couvent, une église, ont surgi du sein du modeste petit village d'autrefois. Au delà de mille communiants témoignent éloquemment de l'efficacité de vos travaux apostoliques; une foi vive, vrai reflet de votre propre foi, nous anime, et, si Dieu dans ses secrets mystérieux nous a frappés dans nos biens temporels, il nous a laissé une arme que les puissances humaines ne sauraient briser: notre foi en notre religion, et notre confiance en notre bien-aimé pasteur. Nous vous remercions donc de toute l'effusion du cœur, des sacrifices que vous avez faits pour nous, et nous vous prions de croire à notre sincère attachement et à l'affliction que votre départ nous fait ressentir. Soyez persuadé que nous ferons sans cesse des vœux pour votre santé et vos succès spirituels et temporels partout où il plaira à la Divine Providence de vous appeler.

Veuillez nous croire, Monsieur le Curé, Vos dévoués serviteurs: H. Lacroix, A. D.; M. Brunet, J. P.; G. Durocher, N. P.; W. S. Williams, J. P.; F. X. DesRosiers, N. P.; P. Brouillet, avocat; P. E. Paradis. M. D.; Ferrier Chartier, S. T. S. C. C.; J. B. Gendreau, C. N.; A. P. Vanasse, E. D.; B. Marinier, E. Audet, J. Gosselin, Frs. Gagniez, J. Reid, jr., O. Vincent, L. G. Lefebvre, M. Lafaille, G. Boulanger, J. F. Côté, L. C. Caron, J. F. Bélisle, J. Aubertin, J. B. Durocher, G. Lemieux, S. Catudal, P. Ménard, P. Dionne, J. Audet, C. Dupuis, B. S. C.

Monsieur le Curé vivement ému répondit à cette adresse en termes marqués au coin de l'affection, et de cette foi vive dont son cœur est embrasé. Il retraça, en peu de mots, les devoirs qui incombent à tout chrétien vraiment digne de ce nom; il recommanda à tous l'union, la paix et la concorde, mais surtout l'attachement à leur mère, la sainte Eglise au sein de laquelle ils ont le bonheur de vivre; il les prémunit contre les dangers auxquels leur foi est exposée et les supplia de ne jamais se rendre indignes de leur nom de Chrétien et de Catholique. Enfin, il les remercia cordialement des sentiments exprimés dans leur adresse, ajoutant que pour lui, toujours il se souviendra de ses paroissiens et prierait pour eux.

Après quelques mots tout-à-fait appropriés à la circonstance, M. U. S. Williams lut, au nom de la population Anglaise, une magnifique adresse due à la plume de M. Wm. Ellison. M. le Curé répondit d'une manière très-heureuse, félicitant les catholiques parlant la langue anglaise, de leur ardente foi et de l'union qu'ils ont toujours su entretenir avec leurs confrères Canadiens, en dépit de ces mille et un préjugés que l'Esprit malin cherche sans cesse à susciter, quand il soupçonne quelque bien. L'assemblée se dispersa ensuite. Sur les quatre heures de l'après-midi du même jour, les membres de l'Union St. Pierre se rendirent en corps au presbytère pour remercier leur chapelain, le Révd. M. Chartier, des services qu'il a rendus à leur société. Une belle adresse lui fut lue à cet effet. La réponse de M. le Curé fut digne des précédentes.

A. P. VAVASSE.

Vaillantbourg.

M. le Rédacteur,

Comme vous l'avez vu dans le no. 51 du *Pionnier*, "Quelques citoyens" de N. D. des Bois, à l'occasion de l'avant-dernière lettre d'"Argus" et de celle de "Raminagrobis," dont vous savez que je ne suis pas l'auteur, se sont permis de me servir un plat d'inepties de leur propre aveu, indignes de gens qui se respectent et convenables tout au plus à des habitués de carrefour et de lieux malfamés. Plusieurs des lecteurs du *Pionnier*, qui connaissent les hommes publics de ce canton, ont de prime abord remarqué une particularité dans la *ratatouille* de "Quelques citoyens"; c'est qu'elle a été préparée *au gros sel* dont on fait encore un petit commerce à La Patrie, mais qui est loin de *rendre service* aux colons comme celui du lard, de la farine, de la melasse, etc., etc., etc. L'un des bons "citoyens," pris en flagrant délit d'indélicatesse, et pour qui, la libre pensée est une vertu théologale, et le philosophe de Ferney un Egyptien, un Indou ou un Algonquin, a dû, tout naturellement, s'adresser à un homme de sa trempe *accoutumé à ces sortes de choses*, pour l'aider à sortir d'embarras et à écraser "une fois pour toutes son effronté accusateur." Alors ces fronts, où tant et de si nobles desseins pour le bien-être et la prospérité des trois colonies ont germé, pris racine et porté tant et de si bons fruits, se sont rapprochés et de cet accouplement bizarre et honteux, d'une plune à demi-rongée par la rouille et trempée dans ce que la calomnie a de plus venimeux —avec un raisonnement dont la crudité doit faire honneur aux fastes de la bêtise humaine—est né ce fruit hybride exposé à la curiosité du public, dans les colonnes du *Pionnier* du 14 ultimo.

Moi aussi j'ai eu le malheur de croire le maire de Chesham coupable d'indélicatesse, si non d'infraction grave, aux lois qui nous régissent, et pour ma pénitence je me suis condamné à goûter à la *ratatouille* de "Quelques citoyens," à jeter un coup d'œil sur cet étonnant *lusus naturæ* et comme les autres je m'écrie: "Pouah, que c'est sale... que c'est stupide, que c'est méchant.....!" Quel délicat jeu de mot avec le nom du bureau de poste, dont je suis le titulaire!..... Tel que vous l'écrivez là, mes amis, il peut en effet donner des nausées à des gens encore plus habitués que vous aux lieux communs (sans calembour.) Puis, ce découvert que je n'ai pas encore donné au chemin!—Ah! misérables hypocrites, vous vous êtes bien donné gardés de dire que mon lot, à moi, à une frontière de douze acres, et que la partie que je conserve en bois debout est une belle cédrière convoitée par deux d'entre vous!..... Ah! mon château ne vous plaît pas.... tant pis, chacun son goût—moi, je l'aime, voyez-vous, pour beaucoup de raisons que votre esprit obtus et vulgaire ne saurait concevoir; mais ce que vous comprendrez, ce que vous saurez, c'est que je ne l'ai pas bâti comme les vôtres, au frais du gouvernement avec dix ans de crédit!.... Vous dite que je fais plus de colonisation avec ma plume qu'avec ma hache que je laisse rouiller. Les journaux et les rapports au ministère de l'agriculture prouvent que, en effet, mes humbles écrits ont fait du bien à la colonisation et au rapatriement—et le public me permettra de vous dire que vous mentez aussi impudemment que *not' maire* le fait quelquefois en plein conseil—car toute proportion gardée, quant à la grandeur de ma propriété et déduction faite des quatre acres faits par le gouvernement, sur les vôtres, mon défrichement est aussi considérable que le vôtre.

Finissons-en, MM. "Quelques citoyens."

Le code municipal m'autorisait à censurer la conduite illégale et publique de l'un de vous, je l'ai fait avec modération et ménagement; pour vous venger, vous m'avez lâchement attaqué dans ma vie privée—allez en paix maintenant et ne pêchez plus. Un mot à votre savant écrivain avant de vous quitter. *M. qui que vous soyez*, quoique je ne fasse pas ma religion tout-à-fait aussi *ostensiblement* que quelqu'un de votre connaissance, sachez que je me suis toujours efforcé de subordonner ma pensée aux enseignements de la religion dans laquelle je suis né, que je ne reconnais à personne autre que mes supérieurs ecclésiastiques le droit de me juger en matière dogmatique, et que je les crois assez animés de la charité apostolique pour m'avertir quand ma conduite leur paraîtra hétérodoxe. Si vous voulez faire le savant avec un pauvre défricheur comme moi, il est juste que j'exige de vous de ne plus avoir la lâcheté de m'attaquer dans ma vie privée, dans mon honneur de catholique, à couvert sous le bonnet des pauvres ignorants, qui vous emploient. Si la rancune et les autres mauvaises passions qui gonflent votre poitrine y laissent encore un peu de place pour cet honneur que les gens de votre espèce aiment toujours qu'on leur suppose, votre prochaine calomnie à mon adresse sera signée de votre nom—soit avec un *y* ou *i* tout simplement.—Souvenez-vous cependant de cet axiôme bien connu: Quiconque a une maison de verre, ne doit pas jeter de pierres dans celle d'autrui.

M. le Rédacteur, il est nécessaire à la morale et à la tranquillité publiques que des gens comme "Quelque citoyens" très-honnêtes au fond, dans leur vie privée, mais qui se font lâchement les instrument aveugles et serviles d'un pouvoir occulte et dangereux, reçoivent de temps à autre une leçon comme celle que je viens de leur donner, car notre politique locale dégénèrerait en une immoralité révoltante, l'honêteté dans les charges publiques deviendrait un mot vide de sens, et montée sur des piles d'écus gagnés illicitement, on verrait l'hypocrisie à la figure béate écraser la pauvreté honnête et laborieuse. Je termine en laissant à "Argus" le soin de conduire à bonne fin la fameuse affaire des $9—en vous disant quelque chose de l'assemblée du 9 ultimo—assemblée unique dans son genre et dans ses résultats, et me souscris avec déférence

Votre tout dévoué,
P. U. VAILLANT.

Vaillantbourg, 1er Oct. 1877.

Le Grand Remede pour les Femmes!

PILULES PERIODIQUES DE MOSES.

Cette médecine bien connue n'est pas une imposition, mais un sûr remède pour les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, quelle qu'en soit la cause, et bien que ce soit un remède puissant, il ne contient rien qui puisse nuire à la constitution.

Dans tous les cas d'affections nerveuses, ou spinales, douleurs dans le dos, fatigues après un exercice léger, palpitation du cœur, hystérie, ces pilules effectuent la guérison quand tous les autres moyens auront manqué. Elles ne contiennent pas de fer, calomel, antimoine ou rien de nuisible au tempérament.

Il y a des directions complètes dans la brochure qui entoure chaque paquet et que l'on doit conserver avec soin.

Pour les détails, obtenir un pamphlet de l'agent qui le donne gratis.

JOB MOSES, seul propriétaire.

$1 et 12½ cents pour les frais de poste adressés à Northrop & Lyman, Toronto, Ont., agents-généraux pour la Puissance, vous vaudront une bouteille contenant plus de 50 pilules, par le retour de la malle.

En vente par T. J. Tuck et J. R. McBain, chimistes et droguistes, Sherbrooke; J. W. Gamsby, Huntingville; A. H. Moore, Magog H. J. Brown, Windsor-Mills, et C. Smith Johnville. 6

HULL & SCOTNEY,
Marchands Generaux
—A LA—
COMMISSION!
No. 346, North Water Street,
PHILADELPHIE,

Et négociants en gros pour le Beurre, Fromage, Lard, Suif, Oeufs, Volaille, Gibier, Provisions, Pommes de terres, Pommes, **BEURRE**, Grain, Farine, Fourrures, Bois, Cotons Lix, Tabac, Noix, Blé-d'Inde, Fruits secs, Foin, Houblon, Fruits de l'Etranger et du pays, et en effet, nous pouvons vendre toute et chaque chose au plus haut prix du marché, faisons de prompts retours et une remise satisfaisante pour avances au **FROMAGE**, comptant, expédiés par tous les convois à l'exception des objets qui se détériorent. La preuve que nous faisons des affaires considérables, c'est que chaque marchand de gibier, à Philadelphie, vous dira que nous avons vendu plus de gibier la dernière saison que tou-**VOLAILLES.** tes les autres maisons de Philadelphie réunies. Pour le catalogue des prix, etc., **Reference au comptant** et nous en référons à toute **Maison responsable de notre cité.** 159.

OEUFS. GIBIER.

REGLEMENT No. 3
PROVINCE DE QUEBCE
Municipalite du Canton de St. Georges de Windsor.

A une session générale du Conseil Municipal du canton de St. Georges de Windsor, tenue par ajournement, au lieu ordinaire des séances, mardi le dix-huitième jour du mois de septembre mil huit cent soixante et dix-sept, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. le Maire et les Conseillers Régis Frédette, Edouard Roy, Moïse Forest, J. Bte. Richer, J. B. G. Milette, formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire,

Attendu que ce Conseil désire que les chemins de front de cette Municipalité soient à l'avenir faits et entretenus par le propriétaire de chaque lot respectivement, il est par les présentes ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit:

1er. Que le règlement No. 4 adopté par le Conseil de cette Municipalité, dans sa session du 17 novembre 1866, soit abrogé, ainsi que tous autres règlements, résolutions, ou ordres quelconques de ce Conseil, contraires ou incompatibles avec le chap. 3e du titre 3e du livre 2e du Code Municipal de la Province de Québec, de manière à ce que les chemins de front de cette Municipalité soient à l'avenir régis par les dispositions du dit Code Municipal, à l'exclusion de toute autre ordonnance.

2e Que ce règlement soit soumis à l'approbation des électeurs municipaux de cette municipalité en la manière voulue par la loi.

Copie
S. LABRECQUE, Sec.-Trés. Adopté.
F. X. ROY, Maire.

Je soussigné, Secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que la copie du susdit règlement a été publiée et est une copie conforme du règlement passé par le Conseil de la susdite municipalité et que l'assemblée des électeurs municipaux pour approuver ou désapprouver le susdit règlement, sera tenue au bureau où siège le conseil de la Municipalité du canton de St. Georges de Windsor, le quinzième jour du mois d'octobre prochain, à dix heures a. m.

Donné ce vingtième jour du mois de septembre mil huit cent soixante et dix-sept.
S. LABRECQUE.
Sec.-Trésorier.

On vient de Recevoir
—AU—
MAGASIN DE FOURRURES,
—DE—
SHERBROOKE,
Rue Wellington,
UN ASSORTIMENT SPLENDIDE DE
Chapeaux de Feutre Dur
D'ANGLETERRE
—ET DE—
Chapeaux en Tweed,
POUR LA SAISON D'AUTOMNE,
De la célèbre manufacture CHRISTY,
LONDRES, ANGLETERRE

NOUVEAU MAGASIN!
MAISON DE M. FRANCOIS ROY
SHERBROOKE-EST.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin général, où l'on trouvera constamment un assortiment varié de

Marchandises d'Etoffes, d'Epicaries, Provisions, etc.

Aux prix les plus réduits que l'on puisse désirer, attendu qu'il exerce son négoce au comptant seulement.

Il espère, par son attention à servir la clientèle et la bonne qualité de ses marchandises mériter une part de l'encouragement du public.

Em. BERNIER,
MAISON - ROY,
Sherbrooke, 7 septembre 1877. SHERBROOKE-EST. jno-156.

GRANDE VENTE,
d'Articles de Modes
—POUR LES SAISONS—
D'AUTOMNE ET D'HIVER,
—ET DE—
Marchandises de Fantaisie!
—AU MAGASIN DE—
O. GENDRON,
RUE WELLINGTON,
SHERBROOKE.

Les dames auront l'occasion de faire l'inspection d'un grand assortiment de

CHAPEAUX GARNIS ET DE BONNETS,

de toutes formes et couleurs.

Une cordiale invitation est adressée à chacune d'elles, et le propriétaire et ses commis se feront un plaisir à assister le public pour l'inspection des marchandises.

O. GENDRON.

SAMUEL DESJARDINS,
CORDONNIER,
Au-dessus du Magasin
—DE—
M. D. BENOIT.

Tout ouvrage garanti et exécuté avec soin et prix réduit.

Venez me voir et jugez par vous-même.
S. DESJARDINS,
Weedon, 17 septembre 1877. 157.

$777 ne peuvent être facilement gagnés en ces temps-ci, mais on peut les faire en trois mois par toute personne des deux sexes, dans n'importe quelle partie du pays en travaillant convenablement à notre emploi. $66 par semaine dans votre ville même. Vous n'avez pas besoin d'être hors du logis pendant la nuit. Vous pouvez employer tout votre temps à ce travail, ou seulement vos moments de loisir. Nous avons des agents qui font plus de $20 par jour. Tous ceux qui prennent un engagement peuvent faire de l'argent rapidement. Pendant les temps actuels, on ne peut gagner autant d'argent aussi facilement et aussi rapidement dans toute autre espèce d'affaires. Il ne coûte rien pour essayer. Conditions et $5 de dépenses d'habillement, franco. S'adresser à H. HALLETT & Co. Portland, Me.

PROVINCE DE QUEBEC.
Chambre du Parlement
BILLS PRIVES.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative et respectivement [lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,"] elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande], dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'application de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle" adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
C. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 16 août 1877. j. o. s.

Département des Douanes.

Ottawa, 25 Aout, 1877.

ESCOMPTE autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 4 par cent.

J. JOHNSON,
Commissaire des douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui doit paraître dans les papiers autorisés à le publier.
83—j.n.o.

AVIS

A tous ceux qui souffrent d'erreurs et d'indiscrétion de jeunesse, de débilité nerveuse, de caducité prématurée, de perte de virilité, j'enverrai sur demande une recette, gratuitement, qui procurera la guérison. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. S'adresser soi-même par lettre au Rév. Joseph T. Inman, *Station D, Bible House*, New York City.

DUBUC FRERES,
Maison Olivier,
Rue Wellington,
MAGASIN OCCUPÉ CI-DEVANT PAR M. P. OLIVIER.

Les soussignés, en conséquence de la grande extention prise par leurs affaires, ont augmenté considérablement leurs fonds de commerce consistant en

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES,

Ils ont constamment en Magasin tous les articles que concernent leur genre de commerce et le choix le plus judicieux a précédé à leurs acquisitions.

Ventes Nombreuses et Profits Moderes, tel est le Motto de la Maison.

Prière de passer pour se rendre compte de la valeur réelle des marchandises.

DUBUC, FRERES.
Sherbrooke, 15 juin 1877. jno.

FIRMIN ALBERT,
Ancien Atelier Biron, Rue Wellington,
Forgeron et Carossier.

Voitures de toutes formes, et pour tous les usages, faites à ordre.

OUVRAGE GARANTI.

Reparations faites promptement et avec beaucoup de soins.

SPÉCIALITÉ:—Le soussigné a passé 26 ans dans les meilleures boutiques des Etats-Unis. La fabrication et la réparation des ressorts de voitures, avec garantie, lui sont des plus familières. Il répare aussi les *faucheuses*. Il se chargera de tous les ouvrages de forge qu'on voudra bien lui confier.

FIRMIN ALBERT.
Sherbrooke, 16 juillet, 1875. 1a13

DE NOUVELLES
MARCHANDISES
ARRIVENT TOUS LES JOURS
—AU—
MAGASIN
—DE—
M. McKechnie.

Chemin International.

A partir de LUNDI, 30 OCTOBRE, 1876, jusqu'à nouvel ordre, l'heure du départ des convois sera comme suit savoir:

De Bury à		7:30 A. M.
" Cookshire à		8:00 A. M.
" Birchton à		8:30 A. M.
" Bulwer à		8:45 A. M.
" Johnville à		9:00 A. M.
" Lennoxville à		9:30 A. M.
Arrivant à Sherbrooke à		9:45 A. M.
	DE	
Sherbrooke à		4:00 P. M.
Lennoxville à		4:15 P. M.
Johnville à		4:55 P. M.
Bulwer à		5:10 P. M.
Birchton à		5:25 P. M.
Cookshire à		2:50 P. M.
Arrivant à Bury, à		6:30 P. M.

D. E. McFEE, Surintendant. BROOKS, RYAN & CIE, Gérants Généraux.

CHEMIN CENTRAL DE QUEBEC.

Dès et après LUNDI, 23 AVRIL, 1877, les convois seront réglés comme suit:

Arrivée	9.45 a. m.	Sherbrooke, Départ	3.00 p. m.
"	9.30 "	Newington "	3.15 "
"	9.20 "	Lennoxville "	3.25 "
"	8.55 "	Ascot "	3.50 "
"	8.40 "	Westbury "	4.10 "
"	8.05 "	Basin "	4.45 "
"	7.40 "	Dudswell "	5.10 "
"	7.25 "	Marbleton "	5.25 "
"	6.55 "	Weedon "	6.00 "
"	6.30 "	Lake Weedon "	6.30 "

A. STEELE.
Surintendant.

A la Classe Laborieuse.—Nous sommes actuellement en mesure de fournir de l'emploi, constamment et à la maison, à toutes les classes de personnes laborieuses, soit pour la journée entière, soit pour leurs moments de loisir. Occupation nouvelle, facile et profitable. Les personnes de chaque sexe peuvent facilement gagner de 50 cents à $5 par soirée, et une somme en proportion, en consacrant tout leur temps à cette affaire. Les jeunes garçons et les filles peuvent gagner autant que les hommes. Que tous ceux qui verront cet avis nous en voient leurs adresses et ils seront bien vite convaincus que le genre d'affaires que nous poursuivons nous permet de faire ces propositions sans égales. A ceux qui ne seraient pas bien satisfaits, nous leur enverrons un dollar en patement de la peine qu'ils auront pris de nous écrire. Beaucoup de détails, envoi d'échantillons valant plusieurs dollars pour commencer à travailler et une copie du jour-"Home & Fireside," une des plus grandes et des meilleures publications illustrées, le tout FRANCO par la malle. Lecteur, si vous voulez du travail permanent et profitable, adressez-vous à GEORGE STINSON & Co., Portland, Maine. 128.

LA VIRILITE
SA PERTE, SA RESTAURATION!

Nous avons publié récemment une nouvelle édition des célèbres ESSAIS DU DR. CULVERWELL, pour la guérison radicale et permanente—sans médecine—de la débilité nerveuse, des incapacités physiques ou intellectuelles, empêchements au mariage, etc., résultant d'excès.

Prix, en une enveloppe cachetée, seulement 6 cents ou deux timbres postes.

Le célèbre auteur, dans ses Essais admirables, démontre clairement que pendant trente années de pratique couronnée de succès, les conséquences alarmantes peuvent être radicalement guéries sans l'usage de médecines internes ou de l'emploi du bistouri. Nous avons un mode de guérison qui est simple, certain et effectif, au moyen duquel chaque malade, dans n'importe quelle condition, peut se guérir soi-même, à bon marché, d'une manière privée et rapidement.

Cet ouvrage devrait être en la possession de chaque personne de l'âge mûr habitant le pays.

La Compagnie Medicale Culverwell,
41 Rue Ste. Anne, New-York.
Bureau de Poste, Boîte 4587. 1an-116.

Manufacture d'etoffes en laine du Magog.

Le plus haut prix payé comptant pour la laine de mouton; on préfère celle qui n'est pas lavée.

A. L. GRINDROD & Co.
Sherbrooke, 15 mai, 1877. 3m-139.

A Vendre.

Un superbe emplacement, situé dans le village de Laurenceville, comté de Shefford, à 2 arpents seulement du chemin de fer, 100 pieds de long par 75 de large, avec une maison neuve et une boutique de forges ainsi que tous les outils nécessaires. Conditions faciles. S'adresser à

LOUIS LAVIGNE.
3m-156. Ste. Anne de Stukley.

A vendre.

Cette excellente propriété de la contenance de 93 acres de terre dont 80 en bon état de culture, située dans le canton d'Ascot, à 2½ milles de la cité de Sherbrooke, avec 2 bonnes granges et une maison dessus construites.

Aussi 150 acres de terre à bois, située dans le canton d'Orford à 4 milles de Sherbrooke. Conditions très-libérales.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné, Bureau de la Société de Construction La Nationale, rue Wellington, Sherbrooke. 149. C. GELINAS.

A VENDRE.

1 MACHINE A COUDRE "SINGER" toute neuve et n'ayant pas encore servi, boîte magnifique, première qualité;
1 MACHINE A COUDRE "LIGHT RUNNING ROYAL," no. 4, avec un couvercle solide en noyer, n'ayant pas encore servi, première classe;
1 MACHINE A COUDRE "BANNER," de seconde main, en bonne condition.

A bon Marché pour argent comptant
S'adresser au bureau de ce journal.
Sherbrooke, 20 août 1877. 153.

A vendre à ce bureau,

Le "Tableau analytique du Code Municipal de la Province de Québec," contenant les devoirs que les officiers municipaux ont à remplir durant chaque mois.

Prix: 25 Cts.

A VENDRE.

Cette propriété bien connue et de haute valeur, au coin des rues King et Grove, ci-devant occupée par M. Joseph Boucher.

La maison du coin est toute neuve, bien finie, à trois étages, avec toit français, et une très-belle cave. Le site est avantageux pour un magasin ou un hôtel. Il y a aussi une autre bonne grande maison sur la même propriété, faisant face à la rue du Couvent. Les deux maisons rapportent de forts loyers. Il y a trois sources sur la propriété, qui ne tarissent jamais.

Prix modéré, conditions faciles.
S'adresser à
L. C. BELANGER,
Avocat.
Sherbrooke, 14 mars 1877. jno-130.

ANCIENNE MAISON WALKER!
ETIENNE BOUCHER.
Marchand - Ferblantier,
(Autrefois de MM. CODÈRE & BOUCHER)

A acheté le fonds de commerce de la succession Walker, et vient d'ouvrir un Magasin et une

Boutique de Ferblanterie,

Dans la maison Walker, coin des rues
MARKET ET FACTORY,
En face de la BANQUE DE LA CITÉ.

A son magasin, on trouvera toujours des POELES de toute sorte, POMPES, FOURNITURES de Chambres et de Cuisine, etc., ainsi que

QUINCAILLERIE

De toute sorte à des prix très-réduits.

On peut s'adresser à sa Boutique pour ouvrages de toute espèce dans sa partie, savoir: Pour poser les POMPES, le GAZ, BAINS à l'eau chaude et à l'eau froide, FOURNAISE, de première classe, et toute espèce d'ouvrages de Ferblanterie, en Plomb, etc.

Employés habiles et d'expérience toujours prêts à servir les pratiques.
Sherbrooke, 25 juillet 1877. 149.

Ardoise de Rockland!

La Compagnie d'ARDOISE DE ROCKLAND se trouve actuellement en mesure de livrer de la bonne ARDOISE POUR TOITURES, à $2.-25 cts. la toise, franco, à la Station de Richmond. Paiement comptant lors de la délivrance. 143.

Plus important pour plusieurs que les nouvelles de la guerre.

Les soussignés viennent de chiffrer leur grand fonds de fournitures de meubles à une réduction, dans plusieurs cas, de 25 pour cent, afin d'écouler toutes leurs anciennes marchandises, comme assortiments de Salon, Librairie et Salle à diner et autres meubles meublants. Les marchandises communes sont actuellement vendues à des prix excessivement bas: les chaises en bois se vendent 25 cents; les chaises berceuses de 90 cents à $1.00; les chaises canées 70 cents; chaises berceuses à dos canné $1.75 et tous autres articles du même genre aux mêmes prix de bon marché. Notre vente à bas prix n'a pas lieu à des saisons particulières, mais elle continue depuis plus de 20 ans, et nous continuons d'alérer à notre ancien motto "Ventes nombreuses, et profits limités" ce qui nous a mis à même de payer 100 cents par dollar et non 12½ comme plusieurs négociants l'ont fait ces dernières années, ce qui a fait que cette branche d'affaires a été considérée avec méfiance, pour tout dire. Mais, aujourd'hui comme ci-devant, nos marchandises sont marquées en chiffres connus, et garanties représenter leur prix. A vendre aux nos. 7, 9 et 11, rue St. Joseph, Montréal, où l'on s'attend à faire des marchés avec les personnes qui ont besoin de telles marchandises.

OWEN McGARVEY & FILS.

Voulez-vous Peinturer?
Alors achetez de MILLER FRERE, la
PEINTURE CHIMIQUE

Vous épargnerez un tiers du prix de la peinture et une qui sera plus deux fois plus que vous en aurez belle et durera toute autre. Elle est employée sur plusieurs milliers des plus beaux bâtiments du pays dont un grand nombre sont peints depuis six ans et paraissent encore aussi bien que s'ils venaient de l'être. Cette peinture chimique a obtenu les premiers prix dans vingt Etats de l'Union Américaine. Des cartes contenant les différentes couleurs sont envoyées gratis comme échantillon. Adresse:

MILLER BROS. 109 Water Street, Cleveland. O. ou N. Y. NAEMEL PAINT Co. 163 Chambers Street. N. Y. 1an-124.

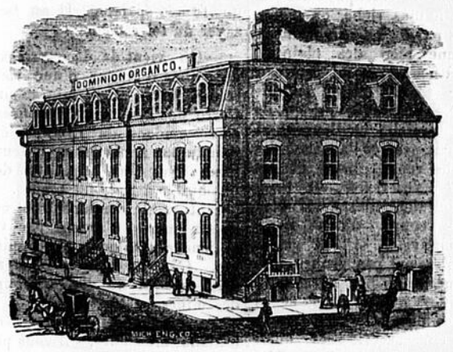

COPIE

Du rapport Officiel du Jugement en faveur de la Compagnie DOMINION ORGAN, Bowmanville, pour orgues exhibées à l'Exposition du Centenaire, Philadelphie, 1876.

Exposition Internationale. No. 232.
PHILADELPHIE, 1876.

La Commission du Centenaire des Etats-Unis a examiné le rapport des juges et en ayant accepté les motifs, décrète ses récompenses en conformité.

PHILADELPHIE, 5 Décembre 1876.

RAPPORT DES RECOMPENSES.

Produit, ORGUES A ANCHES. NOM et adresse de l'Exposant, "DOMINION ORGAN" Co., Bowmanville, Canada.

Le soussigné ayant examiné le produit décrit au présent, le recommande respectueusement à la commission des Récompenses du Centenaire des Etats-Unis, pour les raisons suivantes savoir:

Parce qu'ils ont produit dans leur instrument un ton pur et satisfaisant par leur méthode de production des sons, ayant une action de pause simple et efficace, avec des combinaisons musicales satisfaisantes, une touche élastique et un bon maniement en général.

H. K. OLIVIER,
Signature du juge.

APPROBATION DU GROUPE DES JUGES.

J. SCHIEDMAYER.
E. LEVASSEUR.
Ed. FAVRE PERRET.
GEO. F. BRISTOW.
P. F. KUPKA.
WILLIA

Du Climat Canadien.

Nous lisons dans le *Journal d'Agriculture*:

Qui n'a pas entendu dire, bien souvent peut-être, que notre climat, si rigoureux est la ruine de l'agriculture dans ce pays? Voyons un peu jusqu'à quel point cela est vrai.

Notre province ne produit elle pas pour la nourriture de l'homme, le blé, l'orge, le blé-d'inde ou maïs, le sarrazin ou blé-noir, et tant d'autres grains de toutes espèces; des fruits excellents; pommes, prunes, cerises, et même des poires; les légumes les plus recherchées; pommes de terres, choux, choux fleurs, navets, etc., etc.? Le bon cultivateur ne peut il pas donner à son bétail les aliments qui lui conviennent le mieux; herbe tendre, foin odoriférant, betteraves, carottes, panais, choux de siam, etc., de manière à produire la meilleure viande de boucherie, le lait le beurre, le fromage? Les plantes textiles, nécessaires à la confection de nos habits d'été: la laine dont la couverture moëlleuse doit nous réchauffer l'hiver, ne sont-elles pas également produites sur nos terres? Le climat de notre belle patrie n'est-il pas reconnu par tout comme des plus sains? Notre population agricole, n'est-elle pas remarquable pour sa force et sa longévité tout-à-fait exceptionnelle?

Quand il s'agit de définir, en deux mots la richesse et la fertilité d'une contrée, l'on dit: C'est un pays où coulent en abondance le lait et le miel. Or, le cultivateur de cette province est-il privé du lait le plus riche, ou même du miel le plus pur? La neige dont la durée occasionne bien des plaintes, n'est-elle pas à nos terres un manteau utile, en même temps qu'un engrais bienfaisant? Nos pâturages seraient-ils plus beaux, nos prairies meilleures, si la neige ne venait pas dès l'automne les abriter contre les vents glacés et les froids d'hiver? Nos terres, au printemps, s'ameubliraient-elles aussi bien par quelques coups d'une herse trop souvent mauvaise, si les gelées si puissantes, n'étaient pas venues soulever, briser, mettre en poussière, cette glaise et ces divers sols si durs et si compactes avant l'hiver? Nos terres sablonneuses conserverait-elles aussi longtemps leur humidité pendant l'été donneraient-elles d'aussi bonnes récoltes, si, au lieu de se gorger d'eau pendant sept mois de l'année, elles avait été seulement battues par la pluie et desséchées par la gelée ou par le soleil?

Voilà bien des questions, mais des questions embarrassantes pour ces plaignards, qui trouvent toujours quelque chose à redire, et qui semblent se croire beaucoup plus habiles que le bon Dieu. Ils ont probablement la prétention de penser qu'ils auraient réglé bien mieux cette question de climat, si la chose eût été de leur ressort! Laissons dire ces malheureux; demandons plutôt à l'homme exprimenté et consciencieux ce qu'il en sait. Il ne peut manquer de nous répondre que le paradis terrestre n'est plus de ce monde; que, depuis la chute de l'homme, chaque pays porte la malédiction aussi bien que les bénédictions de Dieu; que partout pour vivre il faut travailler à la sueur de son front; et que les rares endroits où la nature produit encore en abondance sans le travail de l'homme, sont en la seule possession des animaux les plus sauvages, des reptiles les plus dangereux,—où l'homme ne saurait vivre même pendant peu de temps sans contracter des maladies mortelles!

Le canadien intelligent qui a visité l'Europe, les Etats-Unis, la province d'Ontario, etc., etc., nous dira également que, nulle part dans ces pays, on ne trouve un sol naturellement plus fertile, ou même plus facile à cultiver que le nôtre. Si d'un côté, nos vielles terres ne donnent plus au delà du tiers de ce qu'elles ont donné, il en a été de même dans tous les pays, les bons cultivateurs sont nombreux; ils occupent même, bien souvent un rang très-distingué dans la société. Aussi, dans les principales parties de l'Europe depuis cinquante ans surtout, les produits de la terre ont doublé, triplé et même quadruplé. De fait, il n'y a presque plus de limites à l'amélioration du sol. Ce qui s'est fait là, nous pouvons le faire avec du temps, de la persévérance de l'étude et surtout de l'amour pour notre occupation.

Sachons donc accepter notre sort en homme sensé et en bons chrétiens. Nous sommes canadiens; aimons notre patrie, ne la décrions jamais. Etudions de notre mieux l'agriculture, et pratiquons cet art avec toute l'intelligence dont le bon Dieu nous a si généreusement doués. Bientôt notre succès aura prouvé aux plus récalcitrants que le climat canadien, loin d'être un obstacle à la meilleure culture, possède des avantages dont nous pouvons même tirer de grands profits.

La plus Grande Ville du Monde.

D'après un rapport du registrateur général de Londres, cette ville couvre 78,080 acres ou 122 milles carrés. Ses rues réunies, forment une longueur de 1,500 milles, et elles ont 2,000 milles d'égouts. Il y a 417,767 maisons habitées par 3,488,428 âmes, d'après le recensement de 1876.

Ce chiffre se décompose en 1,967,700 du sexe féminin: une supériorité numérique de 222, 996, âmes.

La valeur annuelle de la propriété taxable est de $115,000,000. La population s'accroit, en moyenne, de 44,169 âmes par année. Il y a environ 100,000 hommes de professions libérales, y compris les membres du Parlement, les éditeurs, les artistes, les auteurs, les instituteurs, les officiers; 211,000 personnes sont engagées dans le commerce, 570,000, appartiennent à la classe industrielle, y compris 65,000 journaliers, et l'on compte 35,000 hommes dont le genre d'occupations n'est pas défini.

Dans la population féminine, il y a 892,130 femmes mariées, qui aident leurs maris dans leurs affaires; 226,000 sont des servantes, plusieurs tiennent des auberges et des maisons de logements; un grand nombre ont des magasins; 5,000 sont occupées dans la reliure; 4,000 font des fleurs artificielles; 15,000 pratiquent le métier de tailleur; 58,000 sont modistes; 44,000 sont blanchisseuses; 27,000 sont couturières; 5,000 pratiquent le metier de cordonnier; 4,000 fabriquent des boites et des caisses à emballage; 11,000 sont machinistes, et 29,000 seulement appartiennent à la classe noble.

Il y a 314,000 enfants dans les écoles. L'année dernière, il y a eu dans cette étonnante métropole 7 exécutions capitales, 96 homicides et 298 suicides.

La ville de Londres est que la moitié du temps envelloppée dans les brumes.

Dans les mois de l'été le soleil ne se montre que six et sept heures par jour, et durant les derniers trois mois de l'année, on ne le voit à peine qu'une et deux heures par jour.

Nouvelles Diverses.

—Il y a eu 37 exécutions capitales pour meutre, aux Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1877, jusqu'à la présente date.

—On a calculé que depuis l'invention des machines à coudre en Amérique, en 1853, il en a été vendu quatre millions.

—Un document public que l'on vient d'imprimer à Washington fait voir qu'aux Etats-Unis le nombre de moutons et d'agneaux tués par les chiens et les loups et par les différentes maladies durant la dernière année est de trois millions, ce qui représente une perte de huit millions, de piastres.

CHARANÇONS.—Nos cultivateurs se plaignent fréquemment des charançons qui infestent les greniers à blé. Il paraît que leurs désastres peuvent être facilement combattus. Il suffirait pour cela de suspendre au-dessus du blé une botte d'absinthe verte et de placer cinq ou six rameaux de cette plante dans le tas. Au bout de quelques heures, tout l'engeance dévorante décampe le long des murs, qui sont noircis comme par une fumée épaisse. Il est facile d'essayer un tel remède.

—On vient de découvrir au Pérou des mines d'argent d'une richesse extraordinaire. Ces mines situées au Cerro de Pas, sont destinées, dit un correspondant de Lima, à étonner le monde par l'abondance de leur production. On estime la quantité de minerai disponible à 200,000 tonnes. En supposant que le rendement net ne fut que de six mercs d'argent par tonne, on obtiendra néanmoins un produit énorme. C'est un capitaliste américain, M, Meigge, qui va diriger l'exploitation des mines.

Passez-nous un peu de cet argent au Canada, messiours, s'il vous plaît!

SEL DANS LE BEURRE.—Malheureusement, la plupart de nos cultivateurs salent leur beurre avec du gros sel, sans l'écraser parfaitement. C'est une grave erreur, qui déprécie beaucoup la valeur du beurre. Employez le beau sel fin, écrasez le et ne mettez pas au-delà d'une once par livre, dans du beurre bien battu, de manière à faire sortir le petit lait Ce beurre mis dans de bons vaisseaux parfaitement étanchés et bien couverts se conservera pendant une année et plus, et vaudra de 20 à 40 pour cent de plus que le beurre commun.

—La somme appliquée au récompenses à l'Exposition universelle de 1878, est fixée à 1,500,000 francs. Le nombre total des récompenses sera de six cent cinquante, dont trois cents pour la France, et trois cent pour les pays étrangers. Ces chiffres sont basés sur les résultats de l'expérience faite en 1867.

Quant à la constitution des jurys chargés de décerner les récompenses, la liste des jurés devra être arrêtée par leurs gouvernements respectifs. Les nominations seront faites par décrets rendus sur la proposition du ministre du commerce.

—U cas extraordinaire de fécondité vient de se présenter à Castres, France, dans la famille Fr. Degroodt-Meerschaert: un 24ème enfant y est né le 9 août. Le père est âgé de 48; la mère, Constance Meerschaert, en a 43. Ils se sont mariés en 1843. De ces 24 enfants 15 sont en vie. Le dernier, né Mari-Henriette Stéphanie, a reçu le baptême samedi, 11 août. Elle avait pour marraine Mme. la baronne Fred. Jolly, née vicontesse De Nieulant et de Pottelsberghe; pour parrain M. le boron Fred. Jolly. S. M. la Reine a fait aux pauvres parents un cadeau vraiment royal de 500 francs.

LA PLUS VIEILLE D'ENTRE TOUTES LES VIEILLES.—La plus vieille personne du monde est certainement Senora Perez Glen, une Mexicaine demeurant à la Mission de Ste. Gabrielle, Californie. Elle est âgée de 140 ans et cet âge n'est mis en doute par aucune personne. Elle est née dans la Basse Californie; en 1758 elle est allée demeurer à San Diego, et en 1770 elle a été habiter la mission de Ste. Gabrielle; ces dates sont enregistrées.

Sa nourriture est des ordinaires; elle fumait constamment la pipe, et ce n'est que depuis environ 15 ans qu'elle l'a entièrement discontinué. Elle s'est marié à 13 ans, et a eu 11 enfants; elle demeure maintenant avec son plus jeune fils, le bébé, âgé de 83 ans. Chose curieuse, ses cheveux qui étaient entièrement blancs il y a quelques années, redeviennent noirs et soyeux.

—Le testament de Brigham Young a été lu dernièrement à Salt Lake City en présence de toutes ses femmes, au nombre de dix-sept, de ses seize fils et de ses vingt-huit filles.

La fortune personnelle que laisse le prophète se compose pour la majeure partie de biens-fonds. On l'estime à deux millions de dollars. Le testament a été fait en 1873, a une époque où le plus jeune des enfants de Young, né de Mary Von Cott, était âgé de trois ans.

Le chef mormon a eu en tout cinquante-six enfants, dont quarante-quatre lui survivent. Le partage égal des biens entre toutes les femmes et tous les enfants n'aura lieu que lorsque le plus jeune de ses enfants atteindra sa majorité, c'est-à-dire dans treize ans. Jusque là, les différentes femmes de Young toucheront chacune une part de revenus proportionnée au nombre de leurs enfants.

Les exécuteurs testamentaires sont Brigham Young, fils, George O. Cannon et Albert Carrington.

Une personne qui assistait à la lecture du testament dit qu'il a satisfait tous les intéressés. Il est probable toutefois qu'il surviendra quelque désaccord entre les dix-sept familles avant l'expiration du délai fixé par Young pour le partage de la succession.

Terre à vendre

Une petite terre de 50 âcres, au canton de St. George de Windsor, à environ deux milles de l'Eglise, avec une bonne maison etc., et 25 âcres défrichés. Prix modérés. Conditions faciles. S'adresser à

L. C. BELANGER,
Avocat.

Sherbrooke, 23 Sept., 1874. jno.

LA Banque Nationale.

Bureau-Chef: -- Quebec.

CAPITAL PAYE, $2,000,000.

DIRECTEURS:

HON. EUGÈNE CHINIC, *Président.*
HON. J. THIBAUDEAU, *Vice-Président.*
HON. ULRIC TESSIER.
OL. ROBITAILLE, Ecr., M. D.
CIRICE TETU, Ecr.,
PRUDENT VALLÉE, Ecr.,
HENRY ATKINSON, Ecr.
FRS. VEZINA, *Caissier.*

BRANCHE DE MONTRÉAL: W. MOFFATT, *Gérant.*

BRANCHE D'OTTAWA: SAMUEL BENOIT, *Gérant.*

BRANCHE DE SHERBROOKE, P. G. LAFRANCE, *Gérant.*

Agents à New-York: — National Bank of the Republic.

Agents en Angleterre: — National Bank of Scotland, à Londres.

Agents à Paris, (France): — F. S. Ballin & Co., Banquiers.

Autres Agents dans toutes les Parties de la Puissance.

LA BRANCHE DE SHERBROOKE reçoit des dépôts à intérêt à 5 par cent par an.

Elle recevra en dépôt ou en paiement les Billets du Gouvernement et des Banques des Etats-Unis.

Elle recevra aussi en dépôt ou en paiement des Billets de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France.

Elle donnera des Traites sur Londres, sur Paris, sur les Etats-Unis, ou sur toutes les parties de la Puissance du Canada pour aucune somme.

Bureau ouvert, à compter du 3 Février, 1875, tous les jours de 10 a. m. à 3 p. m.

Maison Blais,
Rue Wellington,
SHERBROOKE, P. Q.
81.

D. LABONTE,
Marchand Tailleur
MONTREAL,
No. 255 Rue St. Joseph.

A constamment en main un assortiment de Draps, Coiteins, Etoffes Pâtes, Cravates, Chemises, Cols, &c., &c., &c.
Tous ordres exécutés avec ponctualité et à des taux modérés.

Hotel du Canada,

Rue St. Gabriel, entre les rues Notre-Dame et St. Paul,

MONTREAL.

A. BELIVEAU - - - Propriétaire.

Cet hôtel bien connu se trouve dans une situation centrale et les voyageurs des Cantons de l'Est et autres entrées, y trouveront constamment un accommodement de première classe, à des prix modérés. La table est constamment fournie des meilleures viandes et la Barre, de liqueurs de choix. Service prompt et convenable. Omnibus à l'arrivée de chaque train et des bateaux à vapeur. 59

Wagons, Sleighs.

Les affaires commerciales de l'ancienne société BIRON & HAMILTON ayant été achetées par ALEX. HAMILTON, Ecr. d'Edinburgh, il est actuellement en mesure d'exécuter tous ordres et commandes en son genre d'affaires.

Une grande quantité de

WAGONS ET DE SLEIGHS

de toutes descriptions constamment en magasin, aussi fabrication sur commande dans le plus bref délai.

REPARATION, PEINTURE et VERNISSAGE aux prix les plus raisonnables.

LE DÉPARTEMENT DE MANUFACTURE est sous la direction de M. P. BIRON, de l'ancienne société Biron et Hamilton.

Une grande quantité de PLANCHES pour PLANCHER à vendre.

N.B. On donne un escompte satisfaisant pour tout paiement comptant, soit pour travaux neufs soit pour réparations.

C'est actuellement le temps de faire peindre et réparer vos sleighs.

Toutes les personnes qui sont débitrices de l'ancienne société Biron et Hamilton sont requises de venir régler compte avec le soussigné, par argent comptant ou par billet dans le délai de 30 jours, à l'expiration duquel les livres seront remis entre les mains d'un avocat pour faire la rentrée des sommes dues.

150. A. G. HAMILTON.

NOUVEL
Etablissement de Tailleur

En connection avec le magasin de
M. C. A. E. LEFEBVRE,
RUE WELINGTON.

M. L. S. DUPONT, informe respectueusement le public de Sherbrooke et de tout le District qu'il vient de commencer un établissement en connection avec le magasin de M. Lefebvre où il confectionnera toutes sortes d'habillements pour Messieurs.

M. LEFEBVRE a en magasin un assortiment complet de marchandises de DRAPS, de TWEEDS et de GARNITURES, etc., que l'on peut acheter à des conditions très-favorables.

On suivra les modes nouvelles et le travail sera de première qualité.

Toutes commandes peuvent être faites à M. Dupont où à M. Lefebvre, à son Magasin, et une prompte attention sera donnée pour leur exécution.

L. S. DUPONT,
113. **Maître-Coupeur**

Restauration des Forces Viriles

L'ESSENCE DE VIE DU
PROF. HUBERT

Est un remède efficace dans les cas de FAIBLESSE, SEMINALES, DEBILITE NERVEUSE, PROSTRATION PHYSIQUE ET MENTALE, ETC. ETC.

A tous ceux qui souffrent des écarts de jeunesse, envoi d'une circulaire par
HUBERT & CO.,
Seuls propriétaires
61 22 rue St. Jean, Montréal.

ECURIE DE LOUAGE,

En connection avec
L'HOTEL ANGO-AMERICAINE,

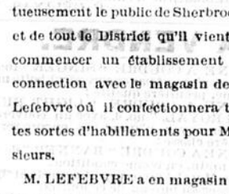

AU BAS DU VILLAGE, BURY, P. Q.

Des voitures de première classe seront continuellement à disposition à des prix en rapport avec les temps; d'excellents conducteurs si on en demande. Une part du patronage public est sollicitée. Toutes commandes par la malle ou le télégraphe, à la station ou à l'Hôtel, seront promptement exécutées.

O. T. WETHERELL,
Bury, 12 février 1877. Gérant. 128.

MAGASIN DE Bottes et de Souliers DE LA CITE.

Ayant acheté le fonds de banqueroute de M. Vanasse à 56¢ par dollars, je suis à même de vendre les bottes et les souliers à des prix qui défient toute concurrence.

J'ai ajouté à ce fonds un grand assortiment de marchandises nouvelles de premier choix et je sollicite le patronage de mes amis et du public en général et je suis certain qu'ils auront lieu d'être satisfaits.

Réparations faites proprement et promptement.

☞ Rappelez-vous l'endroit.

N. HOSKING.
"Maison Tracy," rue Wellington.
Sherbrooke, 28 juillet 1877. 1 an-149

BANQUE DE LA CITÉ, SHERBROOKE

On vient d'ouvrir à cette banque un département intitulé:

BANQUE D'ÉPARGNES,

où l'on recevra des dépôts de $5 et plus, avec un intérêt de CINQ POUR CENT PAR AN.

Heures d'affaires de 10*h. a* 3.
Le Samedi : : *de* 10*h. a* 2.

Le vendredi et le samedi, les bureaux de la banque seront ouverts de 6 à 8h. du soir pour faciliter l'entrée des dépôts.

La BANQUE DE LA CITÉ continue toujours l'escompte de la transaction des affaires monétaires en général.

WM. ADDIE,
Agent.

La Grande Vente —A— BON MARCHE,

Pour vider le Magasin et renouveler entièrement toutes les marchandises, a commencé le

22 JUIN DERNIER,

—CHEZ—

M. McKECHNIE,

et se continuera jusqu'au jour où toutes les marchandises actuelles seront écoulées.

Il y a de bons et nombreux marchés à faire.

PATE DE GOMME D'EPINETTE
DU Dr. CHEVALLIER.

Supérieure à toutes les préparations de cette gomme. Efficace portative et contenant une forte proportion de gomme d'épinette

Prix, 25 cts. la boîte
Dépôt chez Laviolette & Nelson Pharmaciens, 253 rue Notre-Dame, Montréal.

En vente en détail, chez tous les Droguistes

LE CREDIT FONCIER DU BAS-CANADA.

Capital.....$1,000,000.00

PRÉSIDENT.....C. J. COURSOL, C. R.,
VICE-PRÉSIDENT.....M. C. MULLARKY, Ecr.

Cette Compagnie est incorporée en vertu de la 36ième. Victoria, Chap. 102.

Elle est autorisée à recevoir des capitaux en dépôt.

Elle paie 6 0|0 d'intérêt sur les dépôts et elle offre aux déposants d'aussi bonnes garanties qu'aucune autre banque d'Epargne.

La Compagnie fait des prêts sur la garantie de première hypothèque constituée sur immeubles d'un revenu certain et durable jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de tels immeubles.

Ces prêts sont de longues ou de courtes durée au gré de l'emprunteur.

Le taux de l'intérêt est de 6 0|0 par an, avec une charge additionnelle de ¼ 0|0 ou ½ 0|0 pour administration, sinon que les propriétés affectées en garanties sont situées dans les Cité et Paroisses de Montréal, ou en dehors de ce limites.

Bureau ouvert durant les heures de Banque, No. 13 rue St. Lambert.

A. DE MARTIGNY,
Montréal, 12 Nov. 1874. CAISSIER. 1a62.

LE PLUS GRAND PRODIGE =DSE= TEMPS MODERNES!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES purifient le sang, guérissent tous les désordres du foie, de l'estomac, des reins et des intestins et sont incomparables pour les maladies accidentelles des femmes.

L'ONGUENT est le seul bon remède pour les maux de jambes, anciennes blessures, tumeurs et ulcérations d'ancienne date. En cas de bronchite, Diphthérie, Toux, Rhume, Goutte, Rhumatisme et toutes les maladies de la peau, il n'a pas d'égal.

Faites attention aux Imposteurs de New-York.

De fausses imitations des "Pilules et de l'Onguent Holloway" sont manufacturées et vendues sous le nom de "Holloway et Co" par J. F. Henry, Curran et Co, Droguistes et aussi par la Compagnie de Médecine Métropolitaine, à New-York, avec une prétentieuse marque de commerce que voici [illegible] Aussi un nommé Joseph Haydock, de New-York, vend des contrefaçons fabriquées par lui-même, sous le nom de "Holloway et Co," avec la marque de commerce d'un croissant et d'un Serpent; McKessen & Robbins, de New-York, sont ses agents.

Ces personnes, qui peuvent le mieux vous tromper, donnent impudemment des directions au public par de petites brochures accompagnant leurs médecines qui sont réellement de fausses imitations, et de nature à attirer l'attention sur ces impostures.

Des négociants sans scrupule les achètent à des prix très-bas et les vendent au public, au Canada, comme étant mes vraies pilules et onguent.

Je dois sérieusement et respectueusement faire appel au clergé, aux mères de familles et autres dames, ainsi qu'au public en général de l'Amérique Britannique du Nord, pour que dénonciation me soit faite de ces fraudes nombreuses.

Les acheteurs doivent faire attention à l'étiquette qui se trouve sur chaque pot ou boîte. Si l'adresse ne porte pas 533, Rue d'Orford, Londres, ce sont des contrefaçons.

Chaque Pot ou Boîte porte le sceau du *Gouvernement Britannique*, avec les mots "PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY, LONDRES," gravés dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse, 533, RUE D'ORFORD, LONDRES, où uniquement ces Médecines sont manufacturées.

Les personnes qui seraient trompées par des négociants vendant de fausses pilules et de faux onguent Holloway comme étant de mes produits réels, seront amplement recompensées, si elles m'en donnent avis, et leurs noms ne seront jamais divulgués.

THOMAS HOLLOWAY.
Londres, 1 janvier 1877.

VIN DE QUININE DE DEVINS & BOLTON

Est le seul vin qui est approuvé et recommandé par les Médecins et n'en impose au public que par sa qualité incontestable et son mérite reconnu.

PRÉPARÉ SEULEMENT PAR
DEVINS & BOLTON, Pharmaciens,
Voisins du Palais de Justice, Montréal,
A vendre chez tous les Pharmaciens et Epiciers

LA CONSOMPTION Positivement guerie.

Toute personne souffrant de cette maladie et désirant se guérir, doit se procurer les POUDRES CÉLÈBRES DU Dr. KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule médecine connue guérissant la CONSOMPTION et toutes les maladies des BRONCHES et des POUMONS—notre confiance est telle en ces poudres que pour prouver que nous ne faisons pas de charlatanisme, nous enverrons à chaque malade qui en fera la demande, par la malle, franco, une boîte pour en faire l'essai.

Nous ne demandons votre argent que quand vous serez parfaitement satisfait de leur puissance curative. Si votre vie doit être sauvée, ne tardez pas de faire l'essai de ces poudres, car elles vous guériront sûrement.

Prix, pour une grande boîte $3.00, expédiée dans toutes les parties des Etats-Unis et du Canada, par la malle, après réception du prix.

Adresse:

ASH & ROBBINS,
360 FULTON STREET, BROOKLYN, N. Y.

ATTAQUES D'EPILEPSIE —OU DU— HAUT-MAL.

Cures permanantes—sans charlatanisme—par l'usage pendant un mois des poudres célèbres et infaillibles contre les attaques, du Dr. Goulard. Pour convaincre les malades que ces poudres auront le résultat que nous leur attribuons, nous nous engageons à envoyer à chacun d'eux, franco, une boîte à titre d'essai. Comme le docteur Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude spéciale et qu'il est à notre connaissance que des milliers de cas ont été guéris par l'usage de ces poudres, nous pouvons garantir une cure complète pour chaque cas, à défaut de quoi nous rendrons l'argent déboursé. Tous ceux qui souffrent de cette maladie doivent faire faire l'essai immédiat de ces poudres, afin de pouvoir se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix d'une grande boîte, $3.00, ou de quatre boîtes $10.00 expédiées par la malle dans toutes les contrées des Etats-Unis ou du Canada, après réception du prix, ou par l'express C. O. D. Adresse:

ASH & ROBBINS,
300 FULTON STREET, BROOKLYN, N. Y.

WALKER, PALLASCIO & Co.,

Dessinateurs et Graveurs sur Bois
Coin des rues Craig et Bleury,
MONTEAL, P. Q.
☞ Entrée par la rue Bleury, 153. 13.

$300. PIANOS MATHUSHEK

EXCELLENT dans la puissance du ton;
EXCELLENT dans la fermeté et la portée du ton;
EXCELLENT dans l'agrément et la beauté du ton;
EXCELLENT dans la durée et l'harmonie du ton;
EXCELLENT pour les salles de concert;
EXCELLENT pour l'enseignement dans les écoles et les séminaires;
EXCELLENT pour les salons.

Voilà beaucoup d'affirmations sans rien prouver. Elles ne résident pas, comme tant d'autres, dans les mots. Le catalogue descriptif et illustré que nous envoyons *franco*, sur demande, explique d'une manière concluante, d'accord avec l'accoustique et la mécanique, tout ce qui forme la renommée des Mathushek.

Il y a des milliers d'heureux possesseurs de Mathushek, disposés à certifier la supériorité de de leur excellence. Nous n'avons place ici que pour quelques extraits de lettres:

New York, 28 octobre, 1867.

Nous soussignés, juges de la beauté des pianos, à l'institut américain, après un examen consciencieux des grands concerts, devons accorder, à FREDERICK MATHUSHEK, l'honneur d'être le premier facteur d'instrument de cette espèce, qui ont été exhibés jusqu'présent et qui nous sont connus, de n'importe quelle maison.

(Signé) EDWARD MILLENHAUER,
A D W BESEMANN,
M J GIANNETTI,
CHARLES FRADEL.
Conservatoire de Musique, Brodway, N Y.

Ces pianos méritent d'être mis au premier rang de tous les instruments connus, et leur construction particulière les rend de beaucoup les plus durables et les plus à même de conserver l'accord.

EUGÈNE J MERRIAM.

Depuis la date de ce concert, le Mathushek a été mon piano favori.

J JAY WATSON,
Conservatoire de musique de Watson N.Y.

Aucune somme d'argent ne pourrait me décider de priver ma maison de ce piano.

D SCHUYLER, *Buffalo.*

Le Mathushek est supérieur à tous les autres
H MOLLENHAUER, N Y.

Mathushek s'est en réalité mis à la tête de tous les facteurs de pianos du monde.

J G SHAW,
Chroniqueur musical, Saratoga.

Je n'ai jamais rien entendu de plus moëlleux dans les tons. Ses notes sont celles qui ressemblent le plus aux plus beaux chants des oiseaux, à la voix humaine la plus agréable. Nous sommes charmés de votre instrument. Paissiez-vous être récompensé avec beaucoup de succès bien mérité.

Votre dévoué, SPENCER L FINNEY,
Pasteur de la 2e. église presb., Princeton, N J.

Le grand piano pour orchestre de Mathushek est brillant, étonnant de puissance et mélodieux dans le ton.

ALFRED H PEASE, Rochester.

J'ai la conviction intime que le Mathushek est la couronne de tous les autres pianos.

H BELLACK:

Mon ancien accordeur, qui a pris soin de mon piano ces dix dernières années, dit que le No. 10 pour orchestre, qu'il vient de recevoir de votre maison, est le mieux fait comme aussi le meilleur instrument de la cité. Votre etc.

D M SOMERVILLE, Cleveland, O.

Elm St. Ecole W M S, Toronto.

Nous avons le grand plaisir de constater que, comme instrument pour guider le chant dans une école, aucun autre ne peut lui être comparé. Le son est doux et plein. La basse est forte et quand 600 voix sont à chanter en choeur le le piano se fait distinctement entendre. Chaque note résonne aussi clairement qu'une cloche.

SJ HUNTER, Pasteur,
WARRING KENNEDY, Superintendant
SAMUEL FRISBY, Maitre de musique.

Il a donné à ma famille la satisfaction la plus grande.

RÉV. JOHN BREDIN, Barre.

Il a donné entière satisfaction et fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vu et entendu.

THOMAS BEST, Toronto.

Il donne la satisfaction la plus complète Pour la douceur, l'agrément et la richesse du ton, nous n'avons jamais rien entendu de semblable.

J O EMMETT, M D, Fonthill.

Ceci est pour certifier que j'ai acheté deux de vos pianos Mathushek et que je les trouve comme étant des instruments de première classe. Je les considère comme étant supérieurs à tous autres.

GEO. TAYLOR, Don Mills.

Le Mathushek que je vous ai acheté il y a trois ans m'a donné la satisfaction la plus entière. Tout ce que vous pouvez dire pour le recommander s'est confirmé. Un certain nombre sont en usage ici et tous disent qu'ils ne voudraient pas changer leur piano pour aucun autre qu'ils aient jamais entendu.

DR. A BURNS, St Thomas.

PRIX:
Agrafes completes, 7 octaves, depuis
$300.

Pianos d'autres facteurs renommés, aux prix de fabrique.

Agents en gros pour le Canada pour les orgues PRINCE.

Agents demandés pour chaque cité, ville et comté de la Confédération canadienne.

NORRIS & SOPER
8, rue Adelaide, Toronto-Est.
SEULS AGENTS.

Assurance,
Assurance,
Assurance

La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des comtés de Sherbrooke et Stanstead assure les bâtisses des cultivateurs et autres AU PRIX COUTANT.

BUREAU PRINCIPAL:
Hôtel de Ville : Sherbrooke, P. Q.

CAPITA, $600 000.

Col. B. T. MORRIS, Président, A. G. WOODWARD Sec.-Trésorier.

APPROVED BY THE MEDICAL FACULTY.
DEVINS' WORM PASTILLES.
The most effectual Remedy for Worms in Children or Adults.
Le meilleur remede contre les vers chez les enfants ou adults.
PASTILLES DE DEVINS CONTRE LES VERS.
APPROUVEES PAR LA FACULTE MEDICALE.

A vendre chez les Pharmaciens et Epiciers
ET CHEZ
T. J. Tuck et J. R. McBain, chimistes et droguistes, Sherbrooke; J. W. Gamsby, Huntingville; A. H. Moore, Magog; H. J. Brown, Windsor-Mills, et C. Smith, Johnville.

LE VIDO.
EAU DE BEAUTE.

Remède infaillible contre le masque, les boutons, les taches de rousseur et toutes les Maladies de la peau. Direction sur la bouteille. C'est la plus belle découverte pour embellir le teint et conserver la fraicheur de la peau.

En vente chez tous les pharmaciens.

Dépôt principal, chez le
Dr. GAUTHIER,
301, rue St. Laurent, Montréal.
PRIX.....$1.00
7 avril 1876 1a-81.

Remede contre le Catarrhe Constitutionnel.

Le catarrhe ne peut être guéri par des aspirations, des lotions ou applications locales. Il résulte de la faiblesse de la constitution, se développant soi-même en premier lieu dans les organes du nez, descendant plus tard dans la gorge et les poumons et finissant généralement par la consomption, s'il n'est arrêté par les remèdes propres. Des douleurs dans la tête, au dos, dans les reins et faiblesse dans les reins, sont les maladies qui l'accompagnent. Il y a beaucoup de personnes qui souffrent du catarrhe que d'autres maladies, les enfants aussi bien que les adultes. On peut le guérir facilement. Des milliers de cas, dont plusieurs ayant quarante années d'existence, ont été entièrement guéris par l'usage du GRAND REMEDE CONTRE LE CATARRHE CONSTITUTIONNEL. Prix, $1 la boite. En vente chez tous les droguistes et marchands de médecine. Envoyer un timbre-poste pour recevoir l'instruction du traitement du catarrhe et recevoir les certificats à l'appui de l'efficacité du remède, à
T. J. B. HARDING, Brockville, Ont.
122. Agent pour la Confédération et les Provinces.

POUR
Acheter des Moulins a Farine Portatifs,
DEPUIS 1 A 3 TOURNANTS,
S'adresser à l'établissement de la
Cie. de Machines-Waterous de Brantford, Ont
Indiquer le Journal dans lequel on a lu la présente annonce. 1an-133.

MONTRES! BIJOUTERIE!

L'or Romain, dont on fait un très-grand usage à Paris, a été découvert, pour la première fois, en 1870, par le célèbre chimiste français, Mons. D. de Lainge, avec lequel il a fabriqué de la bijouterie; et pendant cinq années il en a vendu aux plus importants bijoutiers de Paris pour de l'OR PUR. En 1875, quand son secret fut connu, dix fabricants de bijouterie fondèrent une société avec un capital de $8,000,000, dans le but de manufacturer DES MONTRES ET DE LA BIJOUTERIE D'OR ROMAIN. Avec cet immense capital et à l'aide de machines perfectionnées, ils ont été mis en position de produire tous les échantillons de bijouterie du plus haut goût, à moins d'un dixième du coût de l'OR PUR et d'une qualité et une couleur qui le rend impossible à tout expert de le distinguer de l'or véritable.

NOUS AVONS REÇU LA SEULE AGENCE POUR LE CANADA ET LES ETATS-UNIS, pour la vente de toutes les marchandises fabriquées avec ce métal, et afin de les introduire de la manière la plus avantageuse dans le pays, nous avons réduit des échantillons assortis en lots dont la discription est faite ci-dessous, et que nous vendrons à UN DIXIÈME DE LA VALEUR EN DÉTAIL JUSQU'AU PREMIER DE JANVIER 1877. Lisez la liste:

Lot de 50 cents.

Une chaine de montre pour Messieurs prix de détail.....$1.00
Une paire de boutons gravés pour manchettes, prix de détail..... 75
Une épingle ornée d'une pierre pour crémone..... 75
Un bouton amélioré pour col de chemise..... 50
Trois boutons pour devants de chemises 75
Une alliance, ou bague de noce..... 1.25
$5.00

Pour 50 cents nous enverrons les six articles ci-dessus, frais de poste payés.

Lot de

Une paire de boutons de manchettes avec pierres,
Trois boutons assortis pour devants de chemise,
Une forte bague pour promesse de mariage,
Deux bracelets assortis et gravés,
Une longue chaine de cou pour dames,
Un médaillon en miniature avec gravure pour y être suspendue,
Une chaine de montre, forte à anneaux, pour Messieurs,
Un bouton à diamants du lac George.

Lot de $2.

Une chaine de cou pour dames et charme,
Une forte chaine de montre pour dames,
Un assortiment d'épingles et de boules d'oreilles, améthystes,
Un joyau extra, fin en miniature,
Une bague à cachet cané,
Une forte bague de noces ou de fiançailles,
Une forte chaine de montre pour Messieurs avec charme,
Une paire de boutons de manches, ornés de perles,
Une épingle de peloton du lac George,
Une paire de forts bracelets.

Lot de $3.

Une chaine de sûreté d'Opéra pour Dame,
Une chaine de cou avec croix pour Dame,
Un superbe médaillon gravé,
Une paire de bracelets,
Une chaine en anneaux tordus pour Messieurs avec charme,
Une paire de boutons de manches de chemises, en onyx,
Trois boutons en onyx, pour chemises,
Un nouveau bouton amélioré pour cols de chemises,
Une bague avec cachet finement cané,
Un bouton solitaire Arizona,
Un assortiment d'améthystes ou d'épingles à topaze et boucles d'oreille,
Un bouton de chemise pour Dame,
Une bague forte timbrée à 18 carats.

Lot de $5.

Une chaine d'opéra pour Dames, avec glissoire et gland—prix de détail 5 dollars,
Une forte chaine de montre pour Messieurs avec un charme bridé—prix de détail 5 dollars,
Une forte et longue chaine de cou pour Dame,
Un élégant médaillon pour y enchasser des miniatures,
Un assortiment d'épingle et de boucle d'oreille pour médaillon cané,
Une forte paire de bracelets ciselés,
Un bouton solitaire avec diamant pour Messieurs,
Une épingle en diamant avec grappe,
Une paire de boutons pour manches en améthyste ou onyx,
Un assortiment de boutons [3] pour appairer ceux ci-dessus,
Une élégante et forte bague à cachet cané,